

N° 13-604-M au catalogue — N° 069  
ISSN : 1707-1844  
ISBN : 978-1-100-97322-7

## Document de recherche

Comptes des revenus et dépenses, série technique

# Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, 2010

Division des comptes des revenus et dépenses  
21<sup>e</sup> étage, Immeuble R.H. Coats, Ottawa, K1A 0T6



Statistique Canada  
Statistics Canada

Canada

## Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, 2010

Ce document rend compte du Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, 2010 élaboré par Statistique Canada. Cette étude fournit des données détaillées sur l'emploi relié au tourisme au Canada. Des données sur les traitements et les salaires, le nombre d'emplois et les heures travaillées par profession y figurent. Les données sont de plus ventilées par l'âge, le sexe et par le statut d'immigrant. Cette étude est un outil pour la formation et la planification du tourisme au Canada. Ce document est basé sur des résultats publiés à partir du 31 mars 2011.

La présente étude a été préparée par Diane Lake de la Section de l'analyse et des projets de recherche et développement de la Division des comptes des revenus et dépenses de Statistique Canada. Elle a été financée par le biais d'un accord de partenariat avec le Conseil canadien des ressources humaines en tourisme.

**Ottawa**  
**Juin 2011**

N° 13-604-M — N° 69 au catalogue  
ISSN : 1707-1844  
ISBN : 978-1-100-97322-7

N° 13-604-MPB — N° 69 au catalogue  
ISSN : 1707-1720  
ISBN : 978-1-100-53249-3

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2011

This publication is available in English (Catalogue no. 13-604-M — no. 69)

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

### **Normes de service à la clientèle**

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

## Table des matières

Faits saillants .....	5
1 Introduction .....	6
2 Portée de l'étude .....	6
3 Changements méthodologiques .....	7
4 Révisions .....	7
5 Résultats .....	8
5.1 Secteur du tourisme .....	8
5.2 Profils des industries touristiques .....	10
5.3 Professions liées aux industries touristiques .....	14
5.4 Profil des employés dans les industries touristiques .....	14
Tableaux des données .....	19
Tableau 1 Produit intérieur brut, produit intérieur brut du tourisme, dépenses touristiques et emplois attribuables aux industries touristiques et l'ensemble de l'économie, Canada .....	20
Tableau 2 Rémunération annuelle et rémunération horaire attribuables aux industries touristiques et l'ensemble de l'économie, Canada .....	21
Tableau 3 Emplois attribuables aux industries touristiques et l'ensemble de l'économie, Canada .....	22
Tableau 4 Heures travaillées hebdomadaires attribuables aux industries touristiques et l'ensemble de l'économie, Canada .....	23
Tableau 5 Emplois d'employés, heures travaillées et salaires selon les caractéristiques des employés dans les industries touristiques, Canada, 2010 .....	24
Annexe A Cadre comptable .....	26
Annexe B Concepts et définitions .....	27
Annexe C Sources des données .....	30
Annexe D Méthodologie .....	33
Annexe E Industries du tourisme dans le Module des ressources humaines .....	36
Annexe F Professions liées au tourisme dans le Module des ressources humaines .....	39
Annexe G Structure des tableaux .....	42
Glossaire des termes .....	43
Documents de référence .....	46
Série technique .....	49

## Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0** zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0<sup>s</sup>** valeur arrondie à 0 (zéro) où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- p** provisoire
- r** révisé
- x** confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E** à utiliser avec prudence
- F** trop peu fiable pour être publié

## Faits saillants

- Les industries touristiques incluses dans le Module des ressources humaines (MRH) comprennent les cinq groupes suivants : transport, hébergement, services de restauration, loisirs et divertissements, et services de voyages. De façon générale, on considère comme touristique toute industrie qui cesserait d'exister, ou continuerait d'exister uniquement à un niveau d'activité considérablement réduit, en l'absence du tourisme.
- Le MRH fournit, pour le secteur du tourisme dans son ensemble et pour chaque groupe d'industries touristiques, les trois principales statistiques sur les ressources humaines suivantes : l'emploi, les heures travaillées et la rémunération. Ces statistiques sont disponibles selon le sexe, les modalités d'emploi, le groupe d'âge, le statut d'immigrant et la profession. Ce document est basé sur des résultats publiés à partir du 31 mars 2011.
- Toutes les statistiques fournies par le MRH ont trait à la production des industries touristiques. Par exemple, les statistiques sur l'emploi portent sur le nombre d'emplois requis pour la production des biens et services des industries touristiques, que ces biens et services soient consommés par des visiteurs ou par des non visiteurs, c'est-à-dire des résidents locaux.
- En 2010, le secteur canadien du tourisme était à l'origine de 1,6 million d'emplois, c'est-à-dire 9,2 % du nombre total d'emplois au Canada. Le nombre d'emplois pour le secteur du tourisme et pour l'ensemble de l'économie a rebondi de 1,0 % et de 1,8 % respectivement en 2010, après avoir enregistré des baisses en 2009.
- En 2010, le groupe des services de restauration était le principal employeur parmi les industries touristiques, fournissant plus de 50 % du total des emplois du secteur du tourisme (852 000 emplois). Venait ensuite, au deuxième rang par ordre d'importance, le groupe des loisirs et divertissements, qui comptait 267 000 emplois, suivi par celui de l'hébergement, représentant 234 000 emplois. Le groupe du transport était à l'origine de 211 000 emplois, et celui des services de voyages, de 43 000 emplois.
- Le nombre d'heures travaillées était plus faible dans le secteur canadien du tourisme que dans l'ensemble de l'économie. La semaine de travail plus courte dans le secteur du tourisme est attribuable à la plus forte proportion d'emplois à temps partiel.
- Depuis 1997, la rémunération horaire a été systématiquement plus faible dans le secteur du tourisme que dans l'ensemble de l'économie canadienne. L'écart s'est accentué graduellement allant de 6,16 \$ en 1997 jusqu'à 9,76 \$ en 2010.
- Les serveurs au comptoir et les aides de cuisine et le personnel assimilé représentaient la profession la plus répandue dans le secteur du tourisme, comptant 251 000 emplois. Presque tous ces emplois (235 000) appartenaient au groupe des services de restauration. Dans le groupe de l'hébergement, la profession la plus nombreuse était celle des préposés à l'entretien ménager et au nettoyage - travaux légers, qui comptait 44 000 emplois. Dans le groupe des autres industries du transport, les conducteurs d'autobus et les opérateurs de métro constituaient la profession principale, avec 47 000 emplois, tandis que dans le groupe des loisirs et divertissements, la profession la plus fréquente était celle des animateurs et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique, qui comptait 32 000 emplois. Enfin, dans le groupe des services de voyages, la profession principale était celle de conseillers en voyages, mais elle ne représentait que 19 000 emplois.
- Deux groupes d'industries touristiques au Canada employaient une main-d'œuvre appréciablement plus âgée que les autres : 63,3 % d'employés du groupe des autres services de transport et 45,0 % d'employés du groupe du transport aérien étaient âgés de 45 ans et plus.
- Sur une base horaire, dans le secteur du tourisme, les immigrants étaient moins bien payés que les non-immigrants, mais sur une base annuelle, les immigrants gagnaient plus (29 708 \$ contre 26 427 \$ pour les non-immigrants), parce qu'ils travaillaient un plus grand nombre d'heures.

## 1 Introduction

Le Module des ressources humaines (MRH) vise à produire des statistiques courantes et fiables sur l'aspect ressources humaines du tourisme.

Le Compte satellite du tourisme du Canada (CSTC) et les Indicateurs nationaux du tourisme (INT) comportent déjà certains renseignements sur le nombre d'emplois créés par le tourisme au niveau national<sup>1</sup>. Le MRH complète et améliore la capacité d'analyse découlant du CSTC et des INT, en fournissant des renseignements plus détaillés sur les ressources humaines, donnant ainsi un aperçu plus large du rôle du tourisme dans l'économie.

Par exemple, la planification des ressources humaines touche toutes les personnes qui travaillent dans le secteur du tourisme, que leur emploi soit lié directement aux services offerts à des visiteurs ou lié aux services offerts à des résidents locaux. Par conséquent, le nombre total d'emplois dans les industries touristiques constitue un élément central du MRH et est plus vaste que dans le CSTC et les INT, lesquels rendent compte uniquement des emplois découlant directement des dépenses des visiteurs. De plus, certains des produits des industries touristiques ne sont pas considérés des biens touristiques car les visiteurs n'en consomment pas, mais leur production crée des emplois. Ces emplois font partie de la planification des ressources humaines dans les industries touristiques.

Le MRH est un outil essentiel pour la planification et les prévisions pour les décideurs dans les domaines du tourisme, de l'emploi et de la formation. Divers organismes liés au tourisme, chercheurs universitaires et décideurs dans le domaine du tourisme pourront aussi utiliser ces données pour la recherche et l'analyse, la planification et le développement. Une nouvelle application du MRH a aussi débuté au niveau provincial<sup>2</sup>, visant à accroître l'intérêt que présente le module pour ces auditoires et pour des fins similaires.

Pour donner un aperçu du reste du rapport, précisons que la portée de l'étude est décrite à la section suivante, suivie d'une discussion des changements apportés à la méthodologie et d'une explication des révisions aux données. Certains résultats sont ensuite examinés afin de démontrer les utilisations analytiques du MRH. Les conclusions sont abordées à la dernière section, suivie d'une sélection pertinente de tableaux de données.

Les annexes A et B exposent les cadres comptables qui sous-tendent le MRH, les concepts et définitions clés du tourisme du CSTC, ainsi que divers concepts et définitions du travail tirés du Système des comptes nationaux du Canada (SCNC). L'annexe C résume les sources de données et l'annexe D fait état de la méthodologie générale utilisée. L'annexe E comporte une liste des industries du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) incluses dans les groupes d'industries utilisés dans le MRH, tandis que l'annexe F fournit une liste des professions utilisées dans le MRH de la Classification nationale des professions pour les statistiques (CNP-S). Un résumé des tableaux disponibles sur demande dans le MRH figure à l'annexe G. Un glossaire des termes et une bibliographie sont également fournis.

## 2 Portée de l'étude

Le MRH fournit un portrait des industries touristiques et des professions qui en font partie ainsi qu'un aperçu des tendances au fil du temps. On peut procéder à des analyses des statistiques clés suivantes : l'emploi, des heures travaillées et des gains d'emploi, à compter de 1997. Des variables dérivées, comme le nombre d'équivalents temps plein, les gains horaires moyens et le nombre d'heures annuelles moyennes travaillées par emploi, peuvent aussi être examinées.

Ces statistiques clés peuvent être analysées selon diverses caractéristiques des emplois (salarie ou travailleur autonome, temps plein ou temps partiel, groupe professionnel) et les caractéristiques des personnes qui les occupent (sexe, groupe d'âge, statut d'immigrant). Des renseignements sont également disponibles selon la

1. Certains renseignements sur le nombre d'emplois créés par le tourisme par province ont été fournis par Barber-Dueck et Kotsvos (2003).

2. Voir Bisailon (2010a).

profession. On peut procéder à des comparaisons avec les estimations de l'emploi du Système des comptes nationaux du Canada (SCNC) pour l'ensemble de l'économie et pour certaines industries, ainsi qu'avec les agrégats du Compte satellite du tourisme du Canada (CSTC) et des Indicateurs nationaux du tourisme (INT).

La portée de cette étude est comparable à celle de l'étude nationale la plus récente<sup>3</sup>, avec l'ajout de données pour l'année 2010. Les renseignements sur le nombre d'emplois, les heures travaillées et les gains d'emploi sont présentés pour les mêmes groupes d'industries, y compris pour les emplois à temps plein et à temps partiel. Les renseignements sont aussi disponibles selon les mêmes caractéristiques d'employés (sexe, groupe d'âge et statut d'immigrant) ainsi que pour des professions comparables.

Plus particulièrement, le MRH du Canada fournit des estimations annuelles pour les années allant de 1997 à 2010. Ces estimations sont fondées sur des données nationales tirées des Comptes canadiens de productivité (CCP) qui sont une source essentielle de données du MRH, ainsi que sur les données de l'Enquête sur la population active (EPA). Les données de recensement pour 2001 et 2006 sont utilisées, de même que la classification des industries selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) de 2002 et la classification des professions selon la Classification nationale des professions pour les statistiques (CNP-S) de 2006.

### 3 Changements méthodologiques

La présente mise à jour du MRH n'a donné à aucun changement méthodologique.

### 4 Révisions

Les estimations pour la période de 2004 à 2009 ont été révisées. Ces révisions font en sorte que les données correspondent aux Comptes canadiens de productivité (CCP) publiés en décembre 2010. La présente section vise à décrire et à expliquer les principales révisions des données.

Le nombre estimé d'emplois dans les industries touristiques pour la période de 2005 à 2009 a été révisé à la baisse, c'est-à-dire de 19 000 emplois pour 2009 et de 16 600 emplois pour 2008. Ces réductions représentent seulement 1 % de l'effectif du secteur du tourisme pour les deux années. En 2009, le nombre d'emplois a été révisé à la baisse principalement dans les services de restauration et, dans une moins large mesure, dans le transport aérien et les services de voyages. Le nombre d'emplois dans les services d'hébergement a été révisé à la hausse en 2009, soit de 5 400 emplois. Il s'agit de la seule industrie touristique ayant connu une révision à la hausse.

Les heures hebdomadaires de travail par emploi, tant dans les industries touristiques que dans l'ensemble de l'économie, sont restées inchangées entre 2004 et 2009. De même, la rémunération horaire pour l'ensemble de l'économie n'a pas varié pendant la même période. Toutefois, la rémunération horaire dans les industries touristiques est de 0,07 \$ à 0,25 \$ moins élevée pour la période de 2007 à 2009, comparativement aux données du dernier MRH. Par exemple, la rémunération horaire pour les services d'hébergement, les services de restauration, les loisirs et divertissements et les services de voyages a fait l'objet d'une révision à la hausse en 2009 (de 0,07 \$ à 0,89 \$). Par ailleurs, des révisions à la baisse ont été effectuées dans le transport aérien (-1,49 \$) et les autres services de transport (-0,42 \$).

Des révisions négligeables ont été apportées aux profils des employés des industries touristiques pendant l'ensemble de la période. On se sert de l'Enquête sur la population active pour produire des séries chronologiques sur les emplois, les heures de travail et les salaires et traitements, selon la profession, l'âge et le sexe, pour chaque groupe d'industrie dans le MRH. Afin de réduire la volatilité des séries chronologiques sur les professions, nous utilisons une moyenne mobile sur quatre ans qui entraîne très peu de changements dans nos données.

3. Voir Bisailon (2010b).

## 5 Résultats

La présente section a pour objet de mettre en relief certains résultats et d'illustrer certains types d'analyses que permet de réaliser le MRH. L'analyse porte sur l'année 2010 et sur les comparaisons avec les années précédentes. La section débute par une courte description de la conjoncture économique générale au Canada et dans le secteur du tourisme en 2010, qui servira de contexte aux analyses subséquentes présentées dans les sections 5.1 à 5.4.

En 2010, le produit intérieur brut (PIB) réel a progressé de 3,3 % au Canada, l'économie ayant poursuivi sa reprise (voir le tableau 1). Les dépenses personnelles en biens et services de consommation ont augmenté de 3,4 %, du fait principalement des dépenses au titre des services. La demande intérieure finale<sup>4</sup> a augmenté de 4,4 % par rapport à l'année précédente, tandis que les exportations de biens et de services ont connu une hausse de 6,4 %, stimulées par les exportations de biens (+7,3 %)<sup>5</sup>.

Les dépenses touristiques dans les industries touristiques au Canada ont augmenté de 4 % en termes réels en 2010 (comparativement à une baisse de 3,1 % en 2009), les dépenses touristiques des Canadiens au pays ayant progressé de 4,3 % et celles des visiteurs internationaux, de 2,9 %.

### 5.1 Secteur du tourisme

La présente section offre une comparaison des variables clés du MRH, à savoir l'emploi, les heures travaillées et la rémunération, dans le secteur canadien du tourisme et l'économie canadienne dans son ensemble au fil du temps.

#### Rémunération pour la totalité des emplois

La rémunération<sup>6</sup> a atteint 48,8 milliards de dollars en 2010 dans les industries touristiques au Canada, soit une hausse de 4,6 % par rapport à l'année précédente, laquelle surpasse la croissance de 3,9 % de la rémunération pour l'ensemble de l'économie (voir le tableau 2). Cette croissance a été principalement attribuable à une hausse de la rémunération horaire (+4,8 %) et, dans une moindre mesure, à une augmentation du nombre d'emplois (+1,0 %). Le nombre d'heures de travail a diminué de 1,1 %.

Au cours des cinq dernières années, la rémunération dans le secteur du tourisme a représenté 5,6 % de la rémunération de tous les emplois au Canada. La proportion la plus forte a été observée en 1999, alors que le tourisme représentait 6,2 % du total.

#### Emplois

Le nombre d'emplois dans l'économie totale a crû à un rythme plus rapide que celui des emplois dans les industries touristiques au cours de la période allant de 2004 à 2010, à l'exception de l'année 2009. En moyenne, l'emploi dans l'économie totale a devancé d'environ 0,9 points de pourcentage (1,0 % versus 0,1 %) la croissance de l'emploi dans les industries touristiques. Cependant en 2009, le nombre d'emplois dans les industries touristiques a diminué de 0,8 % tandis que les emplois pour l'ensemble de l'économie ont régressé de 1,7 %.

Les industries touristiques au Canada ont produit 1,6 million d'emplois au total en 2010. Ce chiffre englobe les emplois à temps plein et à temps partiel, ainsi que les salariés et les travailleurs autonomes. En 2010, le secteur du tourisme a été à l'origine de 9,2 % de tous les emplois au Canada.

4. La demande intérieure finale est constituée des dépenses des consommateurs, des dépenses des administrations publiques et des investissements des entreprises.

5. Source : Statistique Canada, *Comptes nationaux des revenus et dépenses : tableaux de données*, produit n° 13-019-X au catalogue de Statistique Canada.

6. La rémunération est définie comme les salaires et traitements, le revenu supplémentaire du travail et la partie travail du revenu après dépenses des travailleurs autonomes.

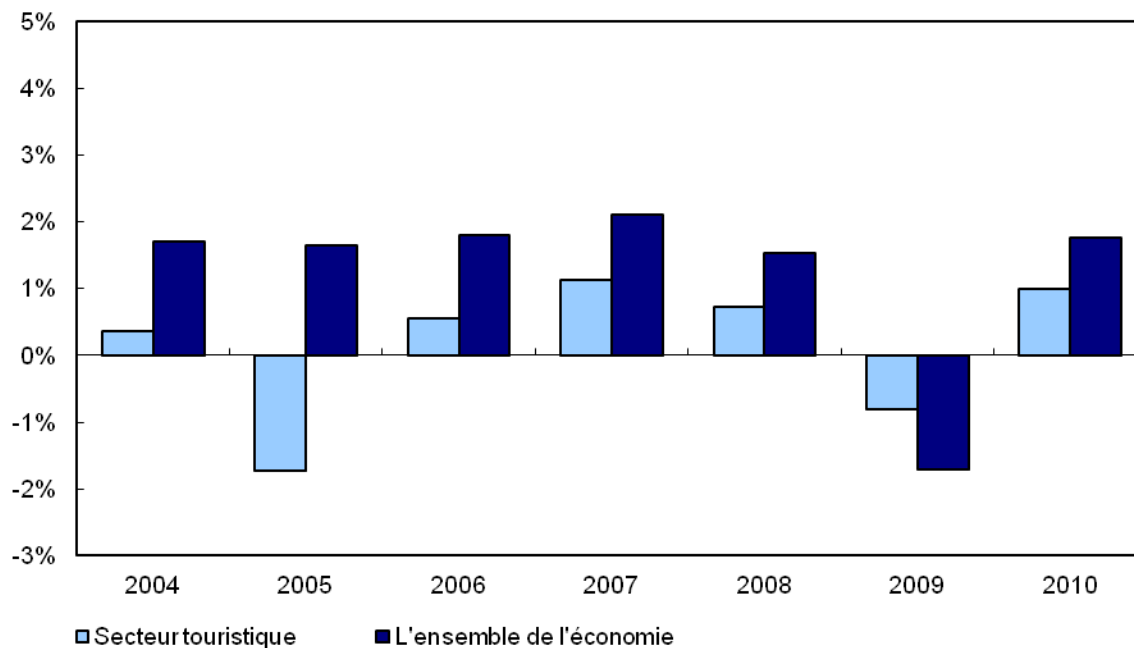


Les emplois dans le secteur du tourisme ont connu une hausse de 1,0 % en 2010 alors que l'augmentation a été de 1,8% pour l'ensemble de l'économie. Ces résultats positifs font suite à une baisse de 0,8 % du nombre d'emplois dans le secteur du tourisme en 2009.

Parmi les 16 000 emplois créés en 2010, il y avait davantage d'emplois à temps partiel (+15 000) que d'emplois à temps plein (+1 000).

**Graphique 1**  
**Taux annuel du croissance de l'emploi dans le secteur du tourisme et dans l'ensemble de l'économie au Canada, 2004 à 2010**

taux de croissance de l'emploi



Il convient de souligner que le nombre d'emplois selon le MRH englobe tous les emplois des industries touristiques. Ce nombre est plus élevé que celui des emplois attribuables à la consommation des visiteurs (dépenses ou demande) dans le Compte satellite du tourisme et les Indicateurs nationaux du tourisme, parce que seulement une partie du 1,6 million d'emplois peut être attribuée aux visiteurs. Les emplois générés par les dépenses touristiques dans les industries touristiques ont totalisé 497 000 en 2010<sup>7</sup>.

En 2010, le nombre d'emplois créés dans le secteur du tourisme par la consommation de biens et de services des visiteurs (demande touristique) a diminué légèrement, soit de 0,1 %. Toutefois, les emplois dans les industries touristiques créés par la consommation des visiteurs et des résidents locaux ont été moins touchés (+1,0 %), en raison de la consommation locale soutenue.

Les industries touristiques ont généré 649 000 emplois à temps partiel, soit 40,4 % de tous les emplois du secteur, en 2010. Les emplois à temps partiel ont représenté 23,1 % de tous les emplois au Canada. La proportion d'emplois à temps partiel dans le secteur du tourisme et dans l'ensemble de l'économie a augmenté au cours des trois dernières années.

7. Voir Statistique Canada (2011b).

Le travail autonome était moins fréquent dans le secteur du tourisme, représentant 7,1 % des emplois en 2010, comparativement à 9,3 % pour l'ensemble de l'économie. Néanmoins, le nombre de travailleurs autonomes a augmenté de 1,7 % par rapport à l'année précédente.

### Heures travaillées par emploi

La semaine moyenne de travail dans le secteur du tourisme est plus courte que dans le reste de l'économie, dans une proportion d'environ 10 % pour la période de 1997 à 2010. Les emplois dans le secteur du tourisme comportaient environ 28,8 heures par semaine en 2010, soit une baisse de 1,1 % par rapport à l'année précédente. En comparaison, le nombre d'heures est de 32,7 heures pour l'ensemble des emplois (voir le tableau 4).

La semaine de travail plus courte dans le secteur du tourisme reflète la proportion plus élevée d'emplois à temps partiel et la proportion plus faible de travailleurs autonomes dans les industries touristiques que dans l'ensemble de l'économie canadienne. Les travailleurs autonomes dans le secteur du tourisme ont travaillé de plus longues heures (34,5 heures par semaine) par rapport aux travailleurs autonomes dans l'économie totale (32,3 heures par semaine).

### Rémunération par emploi

En 2010, la rémunération horaire dans le secteur du tourisme était de 20,26 \$, en hausse de 4,8 % par rapport à l'année précédente (voir le tableau 2), mais un taux nettement plus faible que la rémunération horaire de 30,02 \$<sup>8</sup> enregistrée pour l'ensemble du Canada. En 2010, la rémunération horaire des travailleurs à temps plein s'établissait à 21,53 \$, et celle des travailleurs à temps partiel, à 15,73 \$. Toutefois, au cours des cinq dernières années, la rémunération horaire des travailleurs à temps partiel a augmenté à un rythme plus rapide que celle des travailleurs à temps plein.

## 5.2 Profils des industries touristiques

Le MRH comprend des données agrégées pour cinq groupes d'industries touristiques, à savoir : le transport (pour lequel les données sur le transport aérien et sur les autres industries du transport sont déclarées séparément), l'hébergement, les services de restauration, les loisirs et divertissements et les services de voyages. La liste des industries comprises dans chaque groupe du secteur du tourisme figure à l'annexe E. Dans ce qui suit, on présente certains résultats qui donnent une indication du type d'analyse des industries que permet de réaliser le MRH.

### Services de restauration

Parmi les groupes d'industries touristiques, celui des services de restauration était l'employeur le plus important en 2010. Ce groupe a été à l'origine de 53,1 % de tous les emplois des industries touristiques au Canada, soit 851 600 emplois (voir le tableau 3). En 2010, le nombre d'emplois a augmenté de 1,1 %, du fait de la hausse du nombre d'emplois à temps partiel. Environ 19 000 emplois à temps partiel ont été créés, tandis que plus de 9 600 emplois à temps plein ont disparu.

Les services de restauration détenaient la part la plus importante d'emplois à temps partiel (49,4 %) dans les industries touristiques au Canada. Fait peu surprenant, la semaine de travail dans cette industrie, soit 26,7 heures, était la plus courte observée parmi toutes les industries touristiques au Canada et se situait en deçà de la semaine de travail moyenne de 32,7 heures pour l'ensemble de l'économie (voir le tableau 4).

8. Il convient de souligner que les hypothèses utilisées pour estimer la rémunération du travail dans le secteur du tourisme ne sont pas exactement les mêmes que celles utilisées pour l'ensemble de l'économie, comme il est expliqué dans l'annexe D.

En 2010, les travailleurs autonomes occupaient 26 309 emplois dans les services de restauration soit 23,1 % de tous les emplois occupés par des travailleurs autonomes dans le secteur du tourisme. Ils affichaient les heures les plus longues, soit 41,9 heures par semaine, chiffre nettement supérieur à la moyenne de 34,5 heures par semaine observée pour les travailleurs autonomes dans le secteur du tourisme dans son ensemble.

Les emplois dans les services de restauration ont continué d'être les moins bien rémunérés de l'ensemble des industries touristiques, avec une rémunération horaire moyenne de 15,89 \$<sup>9</sup> en 2010 (voir le tableau 2). Même si cette rémunération était en hausse (+5,7 %) par rapport à l'année précédente, elle est demeurée bien en deçà de la moyenne de 20,26 \$ pour les industries touristiques au Canada<sup>10</sup>.

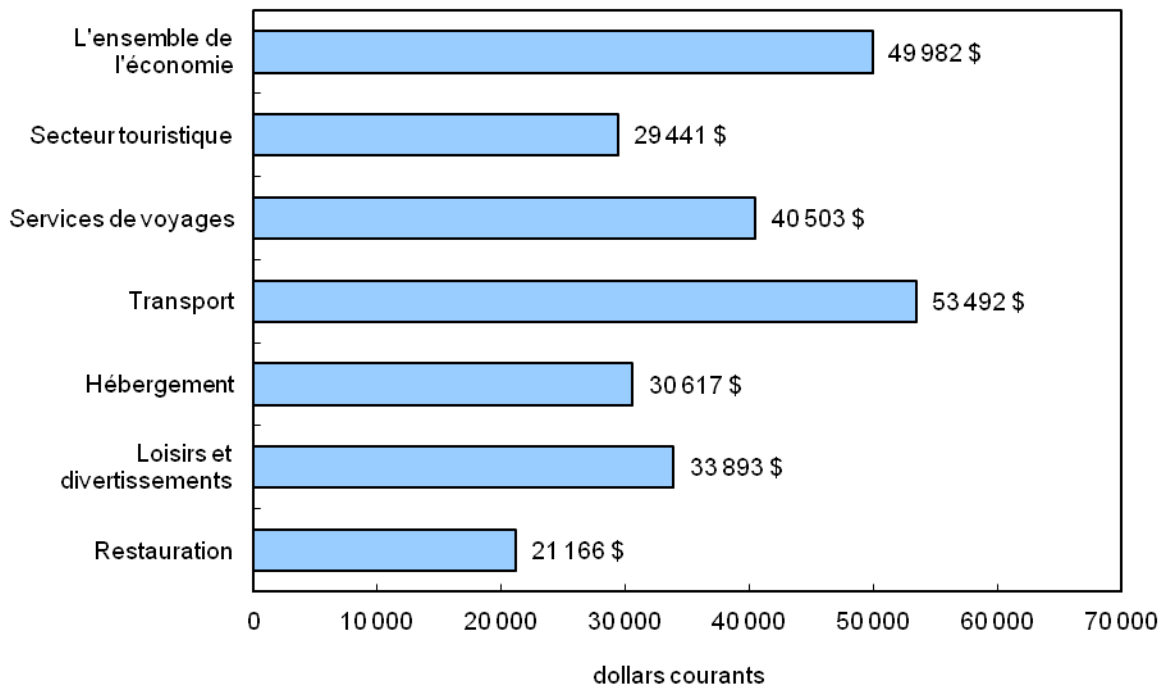
Il convient de souligner qu'en 2010, le salaire horaire moyen pour l'ensemble des emplois dans les services de restauration était de 14,61 \$ (voir le tableau 5). Ce chiffre est inférieur de 1,28 \$ à la rémunération horaire moyenne (15,89 \$), qui englobe le revenu supplémentaire du travail (cotisations des employeurs au nom des employés à l'assurance-emploi, régimes de pension privés et publics, indemnités pour accident du travail, régimes d'assurance-maladie et d'assurance-vie et allocations de retraite).

La rémunération annuelle est fondée sur des renseignements au sujet de la rémunération horaire et du nombre d'heures de travail. Dans les services de restauration, la rémunération moyenne des employés était de 21 166 \$ en 2010 (voir le graphique 2), soit un montant bien inférieur à la moyenne de 29 441 \$ pour le secteur du tourisme dans son ensemble. Le nombre d'heures travaillées par semaine et la rémunération horaire des personnes occupées dans les services de restauration étaient les plus faibles observés pour le secteur du tourisme.

---

9. Ces statistiques sont fondées sur la rémunération des employés rémunérés et des travailleurs autonomes.

10. Les pourboires sont inclus dans ces chiffres. Voir l'annexe C pour comprendre comment les pourboires sont calculés.

**Graphique 2****Rémunération annuelle dans les industries touristiques au Canada, 2010****Loisirs et divertissements**

Le groupe des loisirs et divertissements était le deuxième employeur en importance dans les industries touristiques, fournissant 267 000 emplois, soit 16,6 % des emplois dans le secteur. Le nombre d'emplois dans ce groupe a connu une très faible baisse en 2010. Au fil des ans, toutefois, le groupe a vu sa part de l'emploi du secteur augmenter. En 1997, il était à l'origine de 15,5 % des emplois dans le secteur.

La forte proportion (40,5 %) d'emplois à temps partiel dans les loisirs et divertissements a contribué à raccourcir la semaine de travail. Par ailleurs, la semaine de travail des emplois dans cette industrie a connu la baisse la plus marquée (-3,3 %) par rapport à l'année précédente. La semaine de travail, qui s'établissait en moyenne à 28,3 heures, figurait parmi les plus courtes dans les industries touristiques.

Le groupe des loisirs et divertissements renferme la proportion la plus importante (43,3 %) de travailleurs autonomes, soit 49 400. Cependant, ces travailleurs autonomes avaient une semaine de travail plus courte (26,8 heures par semaine) que l'ensemble des travailleurs autonomes du secteur du tourisme (34,5 heures par semaine).

La rémunération horaire dans cette industrie (24,22 \$) était supérieure à la moyenne observée pour le secteur du tourisme (20,26 \$), mais est demeurée inférieure à la rémunération horaire enregistrée pour l'ensemble de l'économie (30,02 \$). La rémunération annuelle a atteint 33 893 \$ en 2010, soit un chiffre supérieur à la moyenne pour le secteur du tourisme, même si la semaine de travail était parmi les plus courtes du secteur.

**Hébergement**

L'hébergement a été à l'origine de 234 000 emplois en 2010, soit 14,6 % des emplois du secteur du tourisme, ce qui en fait le troisième employeur en importance dans les industries touristiques au Canada. Le secteur de l'hébergement a connu sa quatrième hausse annuelle consécutive de l'emploi en 2010.

La hausse touchait uniquement les emplois à temps plein, 7 000 emplois à temps plein de plus ayant été créés dans l'industrie, mais il y avait environ 1 000 emplois à temps partiel de moins. Le nombre d'heures de travail par semaine dans les services d'hébergement a diminué pour s'établir à 31,1 heures en 2010, comparativement à 31,5 heures en 2009, mais est demeuré au-dessus de la moyenne pour le secteur du tourisme dans son ensemble, qui est de 28,8 heures par semaine.

La proportion d'emplois à temps partiel (27,0 %) dans ce groupe, même si elle est plus élevée que dans l'ensemble de l'économie (23,1 %), est demeurée inférieure à la moyenne de 40,4 % pour le secteur. La proportion de travailleurs autonomes (4,2 %) comptait parmi les plus faibles du secteur du tourisme, le nombre de travailleurs autonomes dans ce groupe étant de 9 900 en 2010.

La rémunération horaire dans les services d'hébergement, qui comprend les pourboires, a connu une hausse de 5,3 % en 2010, s'établissant à 19,55 \$, mais est demeurée inférieure à la moyenne pour le secteur du tourisme, qui est de 20,26 \$. À 30 617 \$, la rémunération annuelle dans ce groupe était plus élevée que la moyenne pour le secteur, en raison principalement d'une semaine de travail plus longue (31,1 heures) comparativement à l'ensemble du secteur (28,8 heures).

## Transport

Le groupe du transport comprend le transport aérien et les autres industries de transport, y compris par chemin de fer, par eau et par autobus, de même que les taxis et les locations de voitures. Ce groupe a été à l'origine de 210 700 emplois, soit 13,1 % de tous les emplois dans le secteur du tourisme au Canada. L'emploi dans le secteur du transport a connu une hausse de 0,6 % en 2010. Celle-ci s'est concentrée principalement dans le transport aérien (+1 035 emplois), tandis que les autres industries de transport ont vu leur effectif diminuer légèrement. Un plus grand nombre d'emplois à temps partiel que d'emplois à temps plein a été créé en 2010.

La semaine de travail dans le groupe du transport était longue, d'une durée moyenne de 34,1 heures, soit 5 heures de plus que la moyenne pour le secteur du tourisme au Canada. L'une des raisons de ces longues heures est la proportion plus élevée d'emplois à temps plein (76,8 %), particulièrement dans les autres industries de transport. Une autre raison est la proportion relativement élevée (11,8 %) de travailleurs autonomes travaillant de plus longues heures (43,0 heures par semaine) dans le groupe du transport. Dans l'ensemble du secteur du tourisme, le travail autonome ne représentait que 7,1 % des emplois. Le transport a été à l'origine de 24 900 emplois autonomes, dont la presque totalité se retrouvait dans les autres industries de transport.

Outre qu'ils venaient au deuxième rang en ce qui a trait à la longueur de la semaine de travail, les emplois dans le groupe du transport étaient mieux rémunérés que dans les autres industries touristiques, la rémunération horaire étant de 30,06 \$, soit 9,80 \$ de plus l'heure que la moyenne pour l'ensemble des emplois dans le secteur du tourisme au Canada (20,26 \$). La rémunération horaire était particulièrement élevée dans l'industrie du transport aérien, soit 37,07 \$.

Le transport est le seul groupe du secteur du tourisme pour lequel la rémunération annuelle (53 492 \$) est supérieure à la moyenne pour le Canada de 49 982 \$. La longue semaine de travail et la rémunération horaire élevée dans l'industrie du transport aérien, ainsi que dans les autres industries de transport, expliquent ce résultat.

## Services de voyages

Le groupe des services de voyages est le plus petit groupe de toutes les industries touristiques. Les services de voyages ont été à l'origine de 43 100 emplois en 2010, ce qui représente une baisse de 0,7 % par rapport à l'année précédente. Ce groupe ne représentait que 2,7 % de tous les emplois dans le secteur du tourisme au Canada.

Le groupe des services de voyages comportait principalement des emplois à temps plein (81,5 %) et, d'ailleurs, avait la proportion d'emplois à temps plein la plus élevée des industries touristiques. Fait peu surprenant, ce groupe enregistrait la semaine de travail la plus longue, de 35,0 heures. Au total, 3 500 emplois

étaient occupés par des travailleurs autonomes, ce qui représente 8,2 % de l'ensemble des emplois dans les services de voyages, proportion légèrement supérieure à la part de 7,1 % de travailleurs autonomes dans l'ensemble du secteur du tourisme.

La rémunération annuelle était parmi les plus élevées dans le secteur du tourisme, soit 40 503 \$, en raison de la proportion élevée d'emplois à temps plein et d'une rémunération horaire au-dessus de la moyenne.

### 5.3 Professions liées aux industries touristiques

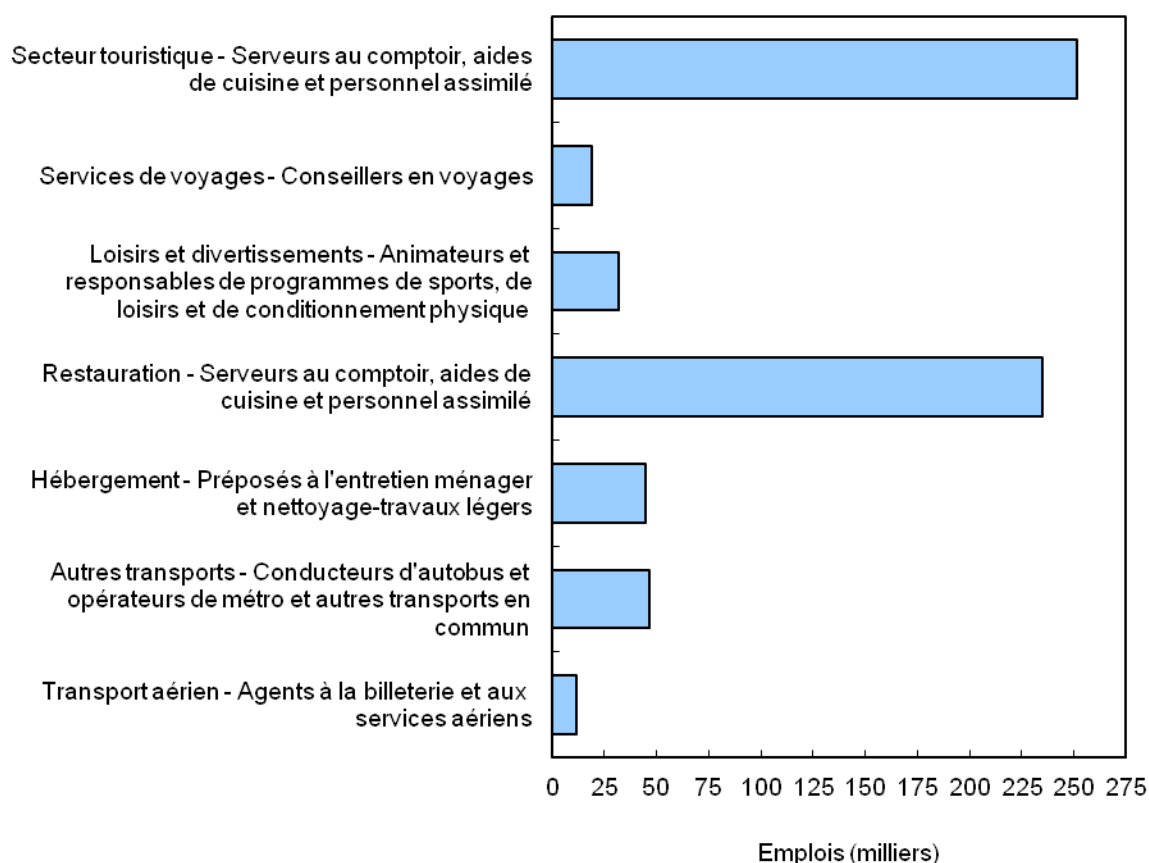
Cinq groupes professionnels dominaient l'industrie des services de restauration en ce qui concerne les emplois de salariés : les serveurs au comptoir, les aides de cuisine et le personnel assimilé occupaient 235 000 emplois; les serveurs d'aliments et de boissons, 174 000; les cuisiniers, 126 000; les directeurs de la restauration, 71 000; et les caissiers, 53 000. En outre, ces professions dominaient également le secteur du tourisme comme étant les cinq professions principales.

Dans le groupe de l'hébergement, la profession la plus répandue était celle des préposés au nettoyage-travaux légers, qui comptait 44 000 emplois (voir le graphique 3). Dans le groupe des autres industries de transport, le groupe professionnel principal était celui des conducteurs d'autobus et des opérateurs de métro et d'autres transports en commun, avec 47 000 emplois, alors que le groupe professionnel le plus répandu dans le groupe des loisirs et divertissements était celui des animateurs et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique, qui comptait 32 000 emplois. Les conseillers en voyages ne représentaient que 19 000 emplois, mais formaient la principale profession dans le groupe des services de voyages (voir le graphique 3). Dans l'industrie du transport aérien, le principal groupe professionnel était celui des agents à la billetterie et aux services aériens.

Lorsque l'on compare les salaires pour les mêmes emplois, les conducteurs d'autobus et les opérateurs de métro et d'autres transports en commun (23,72 \$), les agents à la billetterie et aux services aériens (22,80 \$), les animateurs et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique (18,91 \$) gagnaient davantage que la moyenne du secteur du tourisme de 18,31 \$. Par ailleurs, les conseillers en voyages (18,23 \$), les préposés au nettoyage – travaux légers (14,21 \$) et les serveurs au comptoir, les aides de cuisine et le personnel assimilé (12,62 \$) gagnaient moins que la moyenne du secteur du tourisme.

### 5.4 Profil des employés dans les industries touristiques

Le MRH fournit des données détaillées concernant trois caractéristiques des employés, à savoir le sexe, le groupe d'âge et le statut d'immigrant. Voici certains résultats du MRH selon ces caractéristiques démographiques (voir le tableau 5).

**Graphique 3****Profession principale dans chaque groupe d'industries touristiques au Canada, 2010****Sexe**

Les femmes qui travaillaient dans le secteur du tourisme représentaient 55,2 % des emplois de salariés en 2010. Cette proportion a fléchi légèrement depuis 2006.

Les femmes détenaient 823 000 emplois de salariés dans le secteur du tourisme en 2010, soit 154 000 de plus que les hommes. Une plus forte proportion de femmes travaillant dans le secteur du tourisme (41,2 %) que d'hommes (35,4 %) avaient moins de 25 ans.

Les femmes n'étaient sous-représentées que dans un seul groupe d'industries, celui du transport. Seulement 30,1 % des emplois de salariés dans cette industrie étaient occupés par des femmes. Par ailleurs, les femmes occupaient la majorité des emplois dans les services de voyages (75,0 %).

Dans toutes les industries touristiques, la semaine de travail des femmes était plus courte que celle de leurs homologues masculins. Cela était particulièrement le cas pour le transport aérien (27,3 heures par semaine pour les femmes comparativement à 36,2 heures pour les hommes) et les autres industries de transport. Les femmes (45,6 %) étaient également plus susceptibles que les hommes (34,7 %) de travailler à temps partiel.

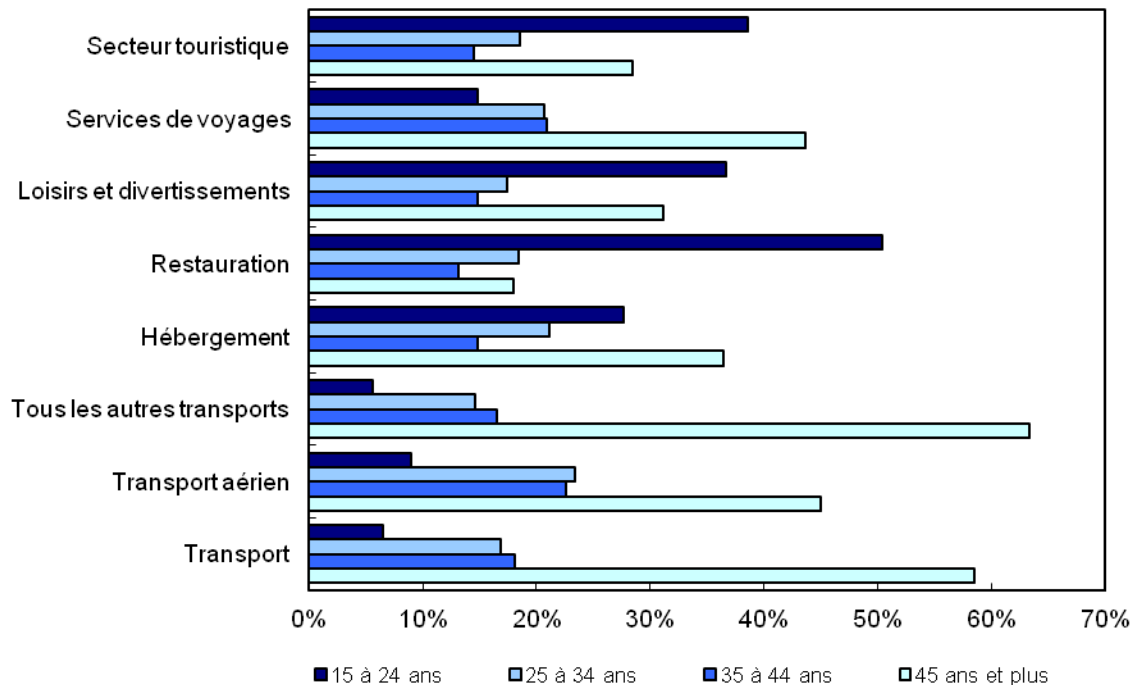
Les femmes travaillant dans les industries touristiques au Canada gagnaient en moyenne 4,62 \$ de moins que les hommes (16,03 \$ l'heure comparativement à 20,65 \$). Il y avait des variations notables dans la rémunération des femmes, les emplois dans le transport aérien payant le plus (26,39 \$), et ceux dans les services de restauration payant le moins (13,76 \$). Même si les femmes employées dans l'industrie du transport aérien étaient bien rémunérées, elles étaient néanmoins payées 7,45 \$ de moins l'heure, en moyenne, que les hommes.

La majorité des femmes employées dans le secteur du tourisme travaillaient dans les services de restauration (60,3 %), où le salaire des femmes était le plus faible, soit de 13,76 \$ l'heure, et le nombre d'heures travaillées était aussi le plus faible, soit de 24,4 heures par semaine. Seulement 49,2 % des hommes employés dans le secteur du tourisme travaillaient dans cette industrie.

Les professions les plus répandues chez les femmes étaient celle de serveuse d'aliments et de boissons et celle d'aide de cuisine et du personnel assimilé, tandis que la profession la plus répandue chez les hommes était celle de conducteur d'autobus ou d'opérateur de métro et d'autres transports en commun, pour laquelle le salaire horaire et le nombre d'heures travaillées par semaine étaient plus élevés.

En 2010, le salaire annuel des femmes était de 21 619 \$ en moyenne dans le secteur du tourisme, comparativement à 33 628 \$ pour les hommes.



**Graphique 4****Part des emplois selon le chaque groupe d'âge dans les industries touristiques au Canada, 2010****Jeunes et travailleurs plus âgés**

Les jeunes de 15 à 24 ans ont été une source importante de main-d'œuvre pour les industries du secteur canadien du tourisme en 2010. Ils occupaient 576 000 emplois de salariés, ce qui représente quatre emplois de salariés sur dix dans le secteur du tourisme. Trois jeunes sur quatre étaient employés dans les services de restauration. La profession la plus répandue chez les jeunes était celle de serveur au comptoir, aide de cuisine et personnel assimilé.

Les travailleurs plus âgés, ceux de 45 ans et plus, constituaient aussi une source importante de main-d'œuvre dans le secteur du tourisme, occupant 424 000 emplois de salariés (28,4 %). En 2010, les travailleurs plus âgés étaient répartis plus uniformément que les jeunes adultes entre les diverses industries touristiques. Deux groupes d'industries touristiques employaient une main-d'œuvre sensiblement plus âgée : les travailleurs plus âgés représentaient 63,3 % des employés dans les autres industries du transport et 45,0 % de tous les employés dans le transport aérien (voir le graphique 4).

Près de sept jeunes travailleurs sur dix occupaient un emploi à temps partiel dans le secteur du tourisme, comparativement à environ un travailleur plus âgé sur quatre. La grande majorité des jeunes adultes qui travaillaient à temps partiel étaient employés dans l'industrie des services de restauration. Les jeunes adultes travaillaient un moins grand nombre d'heures par semaine (17,2 heures) que les travailleurs plus âgés (35,4 heures), surtout dans les loisirs et divertissements (15,0 heures pour les jeunes adultes comparativement à 34,7 heures pour les travailleurs plus âgés). Selon l'Enquête sur la population active, en 2010, environ 90 % des jeunes travailleurs ont mentionné les études comme raison principale de leur travail à temps partiel.

Le salaire des jeunes travailleurs était aussi considérablement plus faible. Le salaire horaire des travailleurs de 15 à 24 ans dans les industries touristiques était de 12,25 \$ en 2010, ce qui correspond à près de la moitié de celui des employés de 45 ans et plus (22,40 \$). L'écart salarial le plus important entre les jeunes et les travailleurs plus âgés était celui observé pour le groupe du transport aérien, les taux horaires étant de 15,89 \$ comparativement à 38,35 \$, respectivement.

## Immigrants

Les immigrants représentent une source importante de main-d'œuvre pour le secteur canadien du tourisme. En 2010, les immigrants occupaient 339 000 emplois, ce qui représente 22,7 % des emplois de salariés dans le secteur du tourisme. Près de 59,0 % de tous les immigrants employés dans le secteur travaillaient dans les services de restauration, comparativement à 54,2 % de non-immigrants. Par ailleurs, seulement 8,8 % de tous les immigrants travaillant dans le secteur travaillaient dans les loisirs et divertissements, comparativement à 16,3 % de non-immigrants. Les concentrations d'immigrants et de non-immigrants étaient comparables dans les autres groupes d'industries touristiques.

Les immigrants occupés dans les industries touristiques étaient plus âgés que les autres travailleurs du secteur. Environ quatre immigrants sur dix avaient 45 ans et plus, tandis qu'un non-immigrant sur quatre était un travailleur plus âgé.

Comparativement aux non-immigrants (56,6 %), les immigrants (68,4 %) étaient plus susceptibles de travailler à temps plein. En 2010, les immigrants travaillaient de plus longues heures dans le secteur du tourisme que leurs homologues non immigrants, soit 33,0 heures par semaine, comparativement à 27,0 heures.

Parmi les principales professions dans toutes les industries touristiques, une proportion de 35,9 % d'immigrants étaient des préposés au nettoyage-travaux légers, une proportion de 33,4 %, des agents à la billetterie et aux services aériens, une proportion de 32,7 %, des conseillers en voyages, une proportion de 23,4 %, des serveurs au comptoir, des aides de cuisine et du personnel assimilé, une proportion de 21,3 %, des conducteurs d'autobus et des opérateurs de métro et d'autres transports en commun et, enfin, une proportion de 9,9 % d'immigrants étaient des animateurs et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique.

Le salaire horaire des immigrants (17,34 \$ l'heure) était plus faible que celui des non-immigrants (18,67 \$ l'heure). Dans les industries du transport, les salaires des immigrants étaient beaucoup plus faibles (23,43 \$ pour les immigrants comparativement à 29,34 \$ pour les non-immigrants). Toutefois, lorsque l'on examine le salaire annuel, les immigrants gagnaient plus que les non-immigrants dans toutes les industries touristiques (à l'exception du transport et des services de voyages), leur salaire moyen étant de 29 708 \$ comparativement à 26 247 \$ pour les non-immigrants. Les immigrants compensaient leur salaire horaire moyen plus faible en travaillant de plus longues heures.

## Tableaux des données

**Tableau 1 Produit intérieur brut, produit intérieur brut du tourisme, dépenses touristiques et emplois attribuables aux industries touristiques et l'ensemble de l'économie, Canada**

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Ensemble de l'économie<sup>1</sup></b>							
Produit intérieur brut aux prix de base (millions de dollars 2002)	1 124 999	1 158 680	1 191 403	1 218 979	1 226 809	1 194 541	1 233 611
variation en pourcentage	3,1	3,0	2,8	2,3	0,6	-2,6	3,3
Emplois (milliers)	16 189	16 454	16 750	17 105	17 365	17 068	17 369
variation en pourcentage	1,7	1,6	1,8	2,1	1,5	-1,7	1,8
<b>Offre touristique<sup>2</sup></b>							
Offre générée par les produits touristiques (millions de dollars 2002) <sup>3</sup>	91 419	93 546	95 448	97 848	99 542	97 094	99 483
variation en pourcentage	4,4	2,3	2,0	2,5	1,7	-2,5	2,5
Emplois générés par les industries touristiques (milliers)	1 593	1 565	1 574	1 591	1 603	1 590	1 606
variation en pourcentage	0,4	-1,7	0,6	1,1	0,7	-0,8	1,0
<b>Demande touristique<sup>4</sup></b>							
Produit intérieur brut du tourisme (millions de dollars 2002)	17 791	18 280	18 724	19 201	19 439	18 812	19 678
variation en pourcentage	4,5	2,7	2,4	2,5	1,2	-3,2	4,6
Demande touristique (millions de dollars 2002)	41 383	43 033	44 511	46 099	46 945	45 497	47 323
variation en pourcentage	5,2	4,0	3,4	3,6	1,8	-3,1	4,0
Demande touristique intérieure (millions de dollars 2002)	28 227	30 587	32 560	34 335	35 752	35 662	37 199
variation en pourcentage	3,2	8,4	6,5	5,5	4,1	-0,3	4,3
Demande touristique des non-résidents (exportations) (millions de dollars 2002)	13 156	12 446	11 951	11 764	11 193	9 835	10 124
variation en pourcentage	9,6	-5,4	-4,0	-1,6	-4,9	-12,1	2,9
Emplois directement attribuables à la demande touristique (milliers)	490	486	488	492	499	498	497
variation en pourcentage	1,5	-0,9	0,5	0,9	1,3	-0,3	-0,1

1. Source: Statistique Canada, CANSIM, Tableaux 379-0027 et 383-0009.

2. Inclue l'offre aux résidents locaux. Exclue les biens et services touristiques produits par les industries non touristiques.

3. Exclue les biens et services non touristiques produits dans les industries touristiques.

4. Exclue la demande des résidents locaux. Exclue les industries non touristiques.

**Tableau 2 Rémunération annuelle et rémunération horaire attribuables aux industries touristiques et l'ensemble de l'économie, Canada**

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	variation en pourcentage 2009 à 2010
	millions de dollars courants							%
<b>Rémunération annuelle pour tous les emplois</b>								
Total industries touristiques	39 858	39 905	42 484	44 843	46 915	46 609	48 776	...
variation en pourcentage	4,2	0,1	6,5	5,6	4,6	-0,7	4,6	4,6
Ensemble de l'économie <sup>1</sup>	687 584	726 346	774 925	818 415	852 358	853 093	886 640	...
variation en pourcentage	5,7	5,6	6,7	5,6	4,1	0,1	3,9	3,9
Ratio secteur touristique sur l'ensemble de l'économie	0,058	0,055	0,055	0,055	0,055	0,056	0,056	...
<b>Rémunération horaire par emploi<sup>2, 3</sup></b>								
	dollars courants							%
Transport	27,82	28,14	28,57	29,32	29,45	30,26	30,06	-0,7
Transport aérien	31,84	32,75	33,81	35,44	37,09	39,82	37,07	-6,9
Autres transports	26,12	26,68	26,98	27,55	27,44	27,61	28,01	1,5
Hébergement	14,56	15,30	17,32	18,09	18,41	18,58	19,55	5,3
Restauration	11,45	12,19	12,52	13,27	14,21	15,04	15,89	5,7
Loisirs et divertissements	18,35	19,26	20,73	21,22	22,18	21,96	24,22	10,3
Services de voyages	19,64	20,37	21,30	22,42	23,66	22,58	23,04	2,1
Employés	15,89	16,57	17,43	18,24	19,03	19,59	20,49	4,6
dont: les salaires seulement	14,05	14,69	15,45	16,28	16,98	17,53	18,31	4,5
Travailleurs autonomes <sup>3</sup>	15,00	14,72	15,84	16,57	16,90	16,68	17,75	6,4
Ratio travailleurs autonomes sur employés	0,943	0,888	0,909	0,908	0,888	0,852	0,866	...
Temps plein	16,98	17,67	18,43	19,19	20,09	20,45	21,53	5,3
Temps partiel	11,29	11,73	13,02	13,88	14,17	15,22	15,73	3,4
Ratio temps partiel sur temps plein	0,665	0,664	0,706	0,723	0,706	0,744	0,731	...
Total industries touristiques <sup>2, 3</sup>	15,81	16,41	17,30	18,09	18,84	19,34	20,26	...
variation en pourcentage	2,9	3,8	5,4	4,6	4,2	2,6	4,8	4,8
Ensemble de l'économie <sup>1</sup>	24,24	25,39	26,62	27,57	28,42	29,43	30,02	...
variation en pourcentage	2,9	4,8	4,8	3,6	3,1	3,5	2,0	2,0
Ratio secteur touristique sur l'ensemble de l'économie	0,652	0,646	0,650	0,656	0,663	0,657	0,675	...
Employés	25,69	26,90	28,19	29,25	30,08	31,21	31,75	1,7
dont: les salaires seulement	22,38	23,44	24,49	25,61	26,38	27,35	27,82	1,7
Travailleurs autonomes	10,87	11,33	11,51	11,77	12,17	12,39	12,87	3,9
Ratio travailleurs autonomes sur employés	0,423	0,421	0,408	0,402	0,405	0,397	0,405	...
Temps plein	25,12	26,34	27,61	28,56	29,47	30,55	31,12	1,9
Temps partiel	16,78	17,44	18,17	19,10	19,55	20,40	21,12	3,5
Ratio temps partiel sur temps plein	0,668	0,662	0,658	0,669	0,663	0,668	0,679	...

1. Source: CANSIM: Tableau 383-0009.

2. La rémunération horaire comprend les salaires et traitements, le revenu supplémentaire du travail et la portion du travail des revenus mixte après dépenses des travailleurs autonomes.

3. Exclue le revenu supplémentaire du travail de la portion travail du revenu mixte des travailleurs autonomes.

**Tableau 3 Emplois attribuables aux industries touristiques et l'ensemble de l'économie, Canada**

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	variation en pourcentage 2009 à 2010
	milliers d'emplois							%
<b>Nombre d'emplois au Canada</b>								
Transport	197	191	203	214	214	209	211	0,6
Transport aérien	59	47	49	50	49	48	50	2,7
Autres transports	138	144	154	164	165	161	161	-0,1
Hébergement	226	225	221	225	228	228	234	2,6
Restauration	834	832	838	833	848	842	852	1,1
Loisirs et divertissements	292	272	268	275	269	267	267	0,0
Services de voyages	44	44	44	45	45	43	43	-0,7
Employés	1 478	1 457	1 467	1 476	1 487	1 478	1 492	0,9
Travailleurs autonomes	115	108	107	115	116	112	114	1,7
Ratio travailleurs autonomes sur le secteur touristique	0,072	0,069	0,068	0,072	0,072	0,071	0,071	...
Temps plein	980	952	960	977	970	956	957	0,1
Temps partiel	613	613	614	614	633	634	649	2,3
Ratio temps partiel sur le secteur touristique	0,385	0,392	0,390	0,386	0,395	0,399	0,404	...
Total industries touristiques	1 593	1 565	1 574	1 591	1 603	1 590	1 606	1,0
variation en pourcentage	0,4	-1,7	0,6	1,1	0,7	-0,8	1,0	
Ensemble de l'économie <sup>1</sup>	16 189	16 454	16 750	17 105	17 365	17 068	17 369	1,8
variation en pourcentage	1,7	1,6	1,8	2,1	1,5	-1,7	1,8	...
Ratio secteur touristique sur l'ensemble de l'économie	0,098	0,095	0,094	0,093	0,092	0,093	0,092	...
Employés	14 665	14 900	15 206	15 497	15 775	15 455	15 753	1,9
Travailleurs autonomes	1 524	1 555	1 544	1 607	1 591	1 613	1 616	0,2
Ratio travailleurs autonomes sur l'ensemble de l'économie	0,094	0,094	0,092	0,094	0,092	0,094	0,093	...
Temps plein	12 616	12 821	13 119	13 388	13 547	13 188	13 358	1,3
Temps partiel	3 573	3 634	3 631	3 717	3 819	3 880	4 011	3,4
Ratio temps partiel sur l'ensemble de l'économie	0,221	0,221	0,217	0,217	0,220	0,227	0,231	...

1. Source: CANSIM: Tableau 383-0009.

**Tableau 4 Heures travaillées hebdomadaires attribuables aux industries touristiques et l'ensemble de l'économie, Canada**

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	variation en pourcentage 2009 à 2010
	heures							%
<b>Heures travaillées par semaine au Canada par emploi</b>								
Transport	35,6	34,5	34,8	33,8	34,9	34,0	34,1	0,4
Transport aérien	35,2	33,3	33,3	32,2	31,7	32,0	32,8	2,5
Autres transports	35,8	34,9	35,3	34,3	35,9	34,6	34,6	-0,1
Hébergement	33,8	33,5	32,5	32,9	32,6	31,5	31,1	-1,4
Restauration	28,2	27,8	28,2	28,2	27,8	27,0	26,7	-0,9
Loisirs et divertissements	29,9	29,3	29,3	29,3	29,4	29,3	28,3	-3,3
Services de voyages	35,1	34,4	34,7	34,2	33,2	34,5	35,0	1,4
Employés	29,9	29,4	29,5	29,5	29,3	28,7	28,4	-1,0
Travailleurs autonomes	37,9	36,3	36,8	36,4	36,6	35,4	34,5	-2,5
Ratio travailleurs autonomes sur employés	1,270	1,234	1,245	1,236	1,248	1,235	1,217	...
Temps plein	39,3	38,7	38,9	38,7	39,0	38,2	37,8	-1,0
Temps partiel	16,2	16,2	16,1	16,0	15,9	15,5	15,6	0,5
Ratio temps partiel sur temps plein	0,411	0,418	0,415	0,413	0,408	0,407	0,413	...
Total industries touristiques	30,4	29,9	30,0	30,0	29,9	29,1	28,8	...
Total industries touristiques (variation en pourcentage)	0,9	-1,8	0,5	-0,2	-0,3	-2,4	-1,1	-1,1
Ensemble de l'économie <sup>1</sup>	33,7	33,4	33,4	33,4	33,2	32,7	32,7	...
variation en pourcentage	1,1	-0,8	0,0	-0,1	-0,5	-1,6	0,1	0,1
Ratio total tourisme sur l'ensemble de l'économie	0,903	0,894	0,898	0,898	0,899	0,892	0,881	...
Employés	33,5	33,4	33,4	33,3	33,2	32,7	32,7	0,3
Travailleurs autonomes	35,2	34,1	34,1	34,1	33,5	32,8	32,3	-1,3
Ratio travailleurs autonomes sur employés	1,050	1,023	1,023	1,024	1,011	1,003	0,987	...
Temps plein	38,7	38,3	38,2	38,2	38,1	37,6	37,8	0,5
Temps partiel	16,2	16,1	16,1	16,0	16,0	15,9	15,7	-0,9
Ratio temps partiel sur temps plein	0,419	0,421	0,422	0,420	0,420	0,422	0,415	...

1. Source: CANSIM: Tableau 383-0009.

**Tableau 5 Emplois d'employés, heures travaillées et salaires selon les caractéristiques des employés dans les industries touristiques, Canada, 2010**

	Total	Sexe		Groupe d'âge				Statut d'immigrant	
		Femme	Homme	15 à 24	25 à 34	35 à 44	45 et plus	Immigrant	Non-immigrant
milliers									
<b>Nombre d'emplois d'employés</b>									
Transport	186	56	130	12	31	34	109	43	143
Transport aérien	49	19	30	4	12	11	22	12	37
Autres transports	137	36	101	8	20	23	86	31	106
Hébergement	224	134	90	62	47	33	81	54	170
Restauration	825	496	329	416	152	108	149	200	625
Loisirs et divertissements	218	107	110	80	38	32	68	30	188
Services de voyages	40	30	9	6	8	8	17	12	28
Temps plein	885	448	437	175	211	175	323	232	653
Temps partiel	607	375	232	400	66	40	100	107	500
Total des industries touristiques	1,492	823	669	576	277	216	424	339	1,153
heures									
<b>Nombre d'heures travaillées par semaine par emploi</b>									
Transport	33,0	27,5	35,2	23,8	31,3	35,9	33,4	33,4	32,7
Transport aérien	32,7	27,3	36,2	25,5	30,9	36,3	33,2	30,3	33,5
Autres transports	33,1	27,5	34,9	22,9	31,5	35,7	33,5	34,6	32,5
Hébergement	31,2	29,2	34,1	18,0	34,3	39,1	36,1	37,2	29,3
Restauration	26,3	24,4	29,1	17,3	33,5	36,3	36,7	31,7	24,5
Loisirs et divertissements	28,6	26,4	30,8	15,0	36,2	40,6	34,7	31,4	28,2
Services de voyages	34,4	34,1	35,4	21,2	36,4	37,7	36,3	37,0	33,3
Temps plein	37,2	34,7	39,8	25,6	38,1	41,4	40,7	40,5	36,0
Temps partiel	15,5	15,7	15,3	13,6	20,4	19,9	18,4	16,5	15,3
Total des industries touristiques	28,4	26,0	31,3	17,2	33,9	37,4	35,4	33,0	27,0
dollars courants									
<b>Salaire horaire par emploi</b>									
Transport	27,89	24,36	29,14	16,99	23,47	26,92	30,37	23,43	29,34
Transport aérien	31,37	26,39	33,84	15,89	22,47	30,87	38,35	27,71	32,47
Autres transports	26,66	23,27	27,70	17,70	24,03	24,93	28,35	21,96	28,21
Hébergement	17,71	15,86	20,07	12,51	16,30	18,54	20,08	20,45	16,60
Restauration	14,61	13,76	15,67	11,75	15,11	16,07	16,85	14,25	14,76
Loisirs et divertissements	21,74	19,98	23,20	13,73	20,68	23,71	25,32	20,90	21,89
Services de voyages	21,64	20,14	26,30	13,61	18,27	22,15	24,57	20,10	22,35
Temps plein	19,51	16,89	21,87	12,99	17,48	19,84	22,81	17,64	20,27
Temps partiel	14,12	13,77	14,70	11,64	14,90	17,09	19,55	15,72	13,75
Total des industries touristiques	18,31	16,03	20,65	12,25	17,11	19,57	22,40	17,34	18,67



**Tableau 5 Emplois d'employés, heures travaillées et salaires selon les caractéristiques des employés dans les industries touristiques, Canada, 2010 - suite**

	Total	Sexe		Groupe d'âge				Statut d'immigrant	
		Femme	Homme	15 à 24	25 à 34	35 à 44	45 et plus	Immigrant	Non-immigrant
dollars courants									
<b>Salaire annuel par emploi</b>									
Transport	47 803	34 784	53 319	21 049	38 168	50 287	52 773	40 695	49 927
Transport aérien	53 303	37 510	63 668	21 049	36 130	58 332	66 158	43 666	56 480
Autres transports	45 824	33 311	50 267	21 049	39 345	46 320	49 352	39 527	47 635
Hébergement	28 701	24 106	35 570	11 711	29 034	37 655	37 752	39 532	25 262
Restauration	19 947	17 455	23 707	10 563	26 358	30 323	32 105	23 505	18 809
Loisirs et divertissements	32 349	27 446	37 124	10 685	38 979	50 079	45 696	34 125	32 064
Services de voyages	38 679	35 657	48 432	15 004	34 629	43 415	46 364	38 627	38 701
Temps plein	37 770	30 432	45 269	17 275	34 609	42 705	48 228	37 131	37 973
Temps partiel	11 396	11 209	11 714	8 206	15 780	17 708	18 738	13 528	10 949
Total des industries touristiques	27 035	21 678	33 628	10 969	30 132	38 017	41 243	29 708	26 247

## Annexe A Cadre comptable

Le Module des ressources humaines (MRH) est fondé sur et tire ses racines du cadre comptable du Compte satellite du tourisme du Canada (CSTC), qui respecte les lignes directrices internationales figurant dans le Compte satellite du tourisme : cadre méthodologique recommandé, 2008 (CST-CMR)<sup>11</sup>. Ce dernier est fondé sur les cadres et les principes comptables du Système de comptabilité nationale de 2008 (SCN), qui est reconnu internationalement<sup>12</sup>.

Étant donné que le MRH utilise le même cadre, concepts et définitions que le CSTC, il est facile de comparer les résultats découlant des deux. Par extension, les résultats du MRH peuvent facilement être comparés à ceux du Système des comptes nationaux du Canada (SCNC), et plus particulièrement du point de vue du nombre d'emplois, des heures travaillées et du revenu du travail des autres industries de l'économie. Ces comparaisons rehaussent la capacité analytique du MRH<sup>13</sup>.

---

11. Commission des Communautés européennes, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation mondiale du tourisme, Division de la statistique des Nations Unies 2008.

12. Commission des Communautés européennes, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations Unies, Banque mondiale 2008.

13. Il existe certaines différences conceptuelles entre le CSTC et les lignes directrices internationales figurant dans le CST-CMR. Voir Katharine Kemp et Shaila Nijhowne (2004).

## Annexe B Concepts et définitions

Le Module des ressources humaines (MRH) comporte des données sur le nombre d'employés et de travailleurs autonomes, l'emploi équivalent plein temps, le total des heures travaillées et le revenu du travail, les salaires et traitements bruts et le revenu supplémentaire du travail. Certains de ces concepts et définitions de base sont décrits ci-après. Ils sont abordés dans la perspective de l'ensemble de l'industrie en premier lieu, c'est-à-dire sans tenir compte de la source de la demande, touristique ou non touristique.

Dans le MRH, l'emploi total d'une industrie correspond au nombre d'employés et de travailleurs autonomes de cette industrie. Il convient de souligner qu'un emploi qui n'existe qu'une partie de l'année (p. ex., quatre mois) ne représente qu'une fraction d'un emploi (1/3 d'un emploi) pour l'année. Il convient en outre de souligner qu'un emploi à temps partiel comptant dix heures de travail par semaine a la même valeur qu'un emploi à temps plein comptant 50 heures par semaine, chacun étant un emploi à part entière. Pour cette raison, les emplois ne constituent pas une bonne mesure des facteurs travail de la production.

Il existe une meilleure mesure, à savoir l'emploi équivalent plein temps, dans laquelle les emplois à temps partiel sont convertis en emplois à temps plein sur la base du nombre d'heures travaillées. Par exemple, deux emplois à temps partiel de 20 heures par semaine seraient équivalents à un emploi à temps plein de 40 heures par semaine. Le total des heures travaillées constitue une mesure encore meilleure du volume agrégé des facteurs travail de la production, et est utilisé dans le Système des comptes nationaux du Canada (SCNC) pour calculer la productivité du travail. Le concept dans ce cas est celui du nombre réel d'heures travaillées, et non pas du nombre habituel d'heures, et celui des heures travaillées et non pas des heures rémunérées (voir l'annexe C.1).

La valeur des facteurs travail de la production d'une industrie est mesurée par le revenu du travail et par la composante de travail du revenu mixte de tous les emplois de cette industrie. Le revenu du travail comprend les salaires et traitements bruts (c.-à-d. avant impôt), y compris les pourboires<sup>14</sup>, commissions, primes, ainsi que le revenu supplémentaire du travail, qui englobe les cotisations obligatoires et non obligatoires des employeurs aux régimes de pension, à l'assurance sociale et à des avantages similaires<sup>15</sup>. Le revenu mixte est le revenu après dépenses des entreprises non constituées en société qui revient aux travailleurs autonomes<sup>16</sup>.

Actuellement, un projet est en cours pour développer des estimations de l'emploi qui peuvent être directement attribué à la demande touristique ou généré par cette demande. Ces estimations permettront de faire le lien entre le MRH et le Compte satellite du tourisme du Canada (CSTC) et les Indicateurs nationaux du tourisme (INT) à un niveau détaillé. Ainsi, l'emploi lié au tourisme d'une industrie (concept utilisé dans le CSTC et INT) correspond au nombre d'emplois générés par les dépenses des visiteurs au chapitre des biens et/ou des services produits par cette industrie, ou qui leur sont attribuables. La différence entre l'emploi lié au tourisme et l'emploi total (concept utilisé dans le MRH) correspond au nombre d'emplois attribuables au domaine non touristique (c.-à-d. qui ne sont pas attribuables directement à la demande touristique).

Par exemple, si l'industrie des restaurants à service complet compte au total 100 000 emplois, seule la part directement liée au tourisme (p. ex., 25 %, ou 25 000 emplois) représente l'emploi lié au tourisme dans cette industrie. De même, seulement 25 % de l'emploi équivalent plein temps, du total des heures travaillées et du revenu du travail sont attribués au tourisme. Des variables dérivées, comme le nombre annuel moyen d'heures travaillées et les salaires et traitements annuels moyens par emploi lié au tourisme, de même que les gains horaires moyens par heure travaillée par emploi lié au tourisme, sont considérées comme les mêmes que pour l'ensemble des emplois d'une industrie.

14. L'imputation des pourboires non déclarés dans le SCNC est décrite à l'annexe C, C.1.

15. L'assurance santé, les régimes de soins dentaires, l'assurance invalidité à court ou à long terme, l'assurance-vie, etc.

16. Le revenu mixte se trouve dans le CSTC. Pour le MRH, par ailleurs, une imputation est faite pour la composante du travail du revenu mixte. Voir l'étape 1 de la méthodologie décrite à l'annexe D.

Au cœur du CSTC et des INT figure la définition du tourisme. Selon les normes internationales, le tourisme est défini comme : « les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse par une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée à l'endroit visité ». Les personnes qui entreprennent des activités touristiques comme celles définies précédemment sont considérées comme des visiteurs. Les visiteurs sont des touristes (ceux qui passent une nuit ou plus en dehors de leur environnement habituel) et des visiteurs d'un jour.

La définition du tourisme est assez large, étant donné qu'elle englobe à la fois les voyages pour motifs personnels et les voyages d'affaires. Par ailleurs, les normes internationales ne précisent pas la notion d'environnement habituel, ce qui permet aux divers pays d'appliquer leurs propres spécifications. Aux fins opérationnelles, le Canada a défini le concept d'environnement habituel comme le territoire s'étendant jusqu'à 80 kilomètres du domicile<sup>17</sup>. Par ailleurs, le fait de franchir une frontière internationale est considéré comme une activité touristique, peu importe la distance parcourue. Il convient de souligner que ce ne sont pas tous les voyages qui sont des voyages de tourisme. De façon plus particulière, la définition exclut plusieurs types de voyages, y compris le transport aller retour pour se rendre au travail ou à l'école, les déplacements des membres des Forces armées et des diplomates, ainsi que ceux des migrants.

La demande touristique est définie comme les dépenses des Canadiens et des non-résidents à l'égard de biens et de services produits au pays. Ces dépenses ont des répercussions directes sur une gamme variée d'industries, davantage pour certaines que pour d'autres. Cela permet de définir une industrie du tourisme comme une industrie qui fournit des biens et des services touristiques à des visiteurs et qui, en l'absence de tourisme, cesserait d'exister ou continuerait d'exister à un niveau d'activité sensiblement réduit. Selon cette définition, les services de voyages sont une industrie touristique, tandis que le commerce de détail, dont une partie des activités se fait avec des visiteurs, n'en n'est pas une. Un bien ou service touristique en est un pour lequel une partie importante de la demande totale provient de visiteurs. Le transport aérien de voyageurs est un service touristique, tandis que les articles d'épicerie, qui sont achetés à l'occasion par des visiteurs, n'en sont pas un, étant donné que la plupart sont achetés par des résidents locaux.

Le produit intérieur brut (PIB) peut être défini comme la valeur sans double compte de la production de biens et de services, à l'intérieur des limites géographiques d'un pays ou d'une région (p. ex., province, territoire)<sup>18</sup>. Le PIB généré par le tourisme est le PIB qui peut être attribué à la production de biens et de services consommés directement par des visiteurs<sup>19</sup>. Dans le CSTC, le PIB généré par le tourisme correspond à la somme du revenu du travail, du revenu mixte (revenu net des entreprises non constituées en société) et des autres excédents d'exploitation (bénéfices des entreprises et dépréciation) qui peuvent être attribués directement aux dépenses des visiteurs<sup>20</sup>.

17. La définition opérationnelle du tourisme a été révisée dans le cadre de la nouvelle Enquête sur les voyages des résidents du Canada remaniée. Le tourisme comprendra maintenant tous les voyages de plus d'une nuit « à l'extérieur de la ville » et les voyages d'une journée dépassant une distance de 40 kilomètres du domicile à l'aller seulement. Outre les exclusions habituelles, les voyages réguliers, pour aller acheter des articles d'épicerie, par exemple, seront exclus même s'ils se font « à l'extérieur de la ville » ou si la distance parcourue est supérieure à 40 kilomètres.

18. Par valeur sans double compte, on entend des valeurs qui ne sont pas dénombrées deux fois. Si, par exemple, la valeur du carburant utilisé par un aéronef est comptabilisée avec les tarifs aériens (qui comprennent déjà les coûts du carburant), la valeur du carburant sera comptée deux fois. Dans le PIB, on compte plutôt uniquement la valeur ajoutée (différence entre les revenus tirés des ventes de biens et de services produits et le coût des entrées intermédiaires de biens et de services) à chaque étape de la production. Il convient de souligner que le PIB dans le SCNC et dans le CSTC est mesuré aux prix de base. Cela signifie essentiellement que l'évaluation se fait aux prix reçus par les vendeurs et ne comprend pas les taxes sur les ventes de biens et de services.

19. L'adverbe « directement » est important. Pour poursuivre à partir de l'exemple ci-dessus, « directement » signifie que seul le PIB découlant de la production de transport aérien de voyageurs (consommé par les visiteurs dans leurs déplacements) peut être comptabilisé dans le PIB généré par le tourisme, et non pas le PIB ou la valeur ajoutée découlant de la production de biens et de services qui constituent les facteurs du transport aérien (comme le carburant utilisé par les compagnies aériennes). C'est dans ce sens que le PIB généré par le tourisme est directement attribuable aux dépenses des visiteurs. Il existe évidemment un PIB découlant de la chaîne de production en amont qui peut être attribué au tourisme, mais seulement indirectement. Des estimations des effets indirects du tourisme peuvent être obtenues à partir de modèles des répercussions économiques.

20. Dans le CSTC, le PIB correspond à la somme des revenus découlant de l'approche de production, l'une des trois approches utilisées pour mesurer le PIB. Les deux autres approches sont fondées sur la somme (1) des dépenses finales au titre des biens et services produits et (2) de la valeur ajoutée découlant de la production des biens et des services.

Plusieurs variables socio-économiques sont disponibles dans le MRH. L'une d'elles, le statut d'immigrant, est définie de la façon suivante : un immigrant est un résident permanent qui n'est pas citoyen canadien de naissance, ou qui détient un permis pour travailler ou pour étudier, ou qui revendique le statut de réfugié, ou un membre de la famille de la personne qui revendique le statut de réfugié et qui demeure avec elle. Un non- immigrant est une personne qui est un citoyen canadien à la naissance.

## Annexe C Sources des données

Quatre sources principales de données sous-tendent les estimations du Module des ressources humaines (MRH): Les données des Comptes canadiens de productivité (CCP) du Système des comptes nationaux du Canada (SCNC), le recensement, l'Enquête sur la population active (EPA) et l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH). Elles sont décrites ci-après, de même que leurs principales utilisations.

### C.1 Système des comptes nationaux du Canada

La base de données des CCP du SCNC produit des totaux pour les emplois d'employés, les heures travaillées, le revenu du travail, les salaires et traitements et le revenu supplémentaire du travail, tant pour les emplois à temps plein qu'à temps partiel pour les groupes d'industries touristiques. Des données comparables sont aussi disponibles pour les emplois de travailleurs autonomes, mais la variable du revenu correspond au revenu net des entreprises non constituées en société. Ces totaux s'appliquent à tous les emplois, y compris ceux attribuables à la demande touristique et à la demande non touristique. Ces données sont classées en fonction du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) par province.

Les données des CCP sur les emplois reposent à leur tour sur l'estimation du nombre de personnes occupées dans le cadre de l'EPA. Ce chiffre est rajusté pour obtenir le nombre d'emplois en ajoutant le deuxième emploi des personnes qui occupent plus d'un emploi<sup>21</sup>. Des ajouts sont effectués pour les emplois non couverts par l'EPA (p. ex., le personnel militaire de la force régulière, les personnes occupées dans les territoires, vivant dans des réserves indiennes et les fonctionnaires travaillant dans des ambassades canadiennes à l'étranger), afin de rendre compte de l'économie totale. En dernier lieu, des déductions sont faites pour exclure les personnes absentes du travail sans rémunération au cours de la semaine de référence<sup>22</sup>. L'EERH sert principalement à procéder à la répartition selon l'industrie des repères corrigés de l'EPA, quoique des enquêtes auprès des industries et des sources administratives (par exemple les formulaires T-4<sup>23</sup>) sont aussi utilisées pour certaines industries.

Les données sur les heures travaillées comprennent l'information suivante :

- les heures réellement travaillées durant les périodes normales de travail;
- les heures travaillées en sus des heures travaillées durant les périodes normales de travail, qui sont généralement rémunérées à des taux plus élevés que le taux normal (heures supplémentaires);
- le temps passé au travail pour des tâches comme la préparation des lieux de travail, les réparations et l'entretien, la préparation et le nettoyage des outils ainsi que la préparation de reçus, de feuilles de temps et de rapports;
- le temps passé au travail en attente, pour des raisons comme le manque de travail, les pannes de machines ou les accidents, ou encore le temps passé au travail pendant lequel aucun travail n'est effectué, mais pour lequel un paiement est versé en vertu d'un contrat d'emploi garanti;
- le temps correspondant à de courtes périodes de repos au travail, y compris les pauses-café.

Elles excluent :

- les heures payées, mais non travaillées dans les faits, comme les congés annuels rémunérés, les congés fériés rémunérés, les congés de maladie rémunérés;
- les pause-repas;
- le temps consacré aux déplacements de la maison au lieu de travail.

21. L'industrie à laquelle appartient le deuxième emploi est déterminée selon les tendances observées dans le cas des personnes qui occupent plus d'un emploi dans l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu.

22. Pour plus de détails sur la méthodologie actuelle du SCNC, voir Maynard (2005).

23. Formulaire utilisé par l'Agence canadienne des revenus pour que l'employeur puisse inscrire le sommaire de toutes les rémunérations payées à ses employés qui ont reçu un salaire, traitement, pourboire, bonus, vacances payés ou autres rémunérations.

Les données sur les heures travaillées sont corrigées pour tenir compte des effets de la semaine de référence, afin d'estimer le nombre annuel d'heures travaillées.

Dans le SCNC, les totaux des salaires et traitements selon l'industrie proviennent d'un rapprochement détaillé des salaires et traitements tirés des données d'enquête et des données administratives T-4. Les estimations des composantes du revenu supplémentaire du travail proviennent en partie du système T-4 (c.-à-d. les contributions des employeurs à l'assurance-emploi (AE), au Régime des rentes du Québec (RRQ), au Régime des pensions du Canada (RPC), de données administratives sur les régimes enregistrés de retraite et des commissions des accidents du travail, ainsi que d'autres enquêtes (pour les prestations d'assurance-vie, d'assurance accident et d'assurance maladie).

Il convient de souligner que des rajustements pour certains pourboires non déclarés sont apportés aux repères pour plusieurs industries :

- Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes (SCIAN 711);
- Divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries (SCIAN 713);
- Services d'hébergement (SCIAN 721);
- Services de restauration (SCIAN 722).

Les rajustements pour les pourboires sont effectués sur la base des ventes par les industries de boissons alcoolisées, des repas des restaurants à service complet (on présume qu'aucun pourboire n'est versé pour la restauration rapide) et de l'hébergement. On procède à certaines imputations additionnelles plus limitées pour les pourboires dans le cas des industries des services de soins personnels (salons de coiffure pour hommes et salons de beauté, etc.) et celle du transport ferroviaire (pour les porteurs de bagages).

Il convient aussi de souligner que, dans le MRH, les gains horaires moyens sont calculés comme les salaires et traitements divisés par le total des heures travaillées. Étant donné que les pourboires et les congés payés (congés de maladie, vacances, etc.) sont inclus dans les salaires et traitements, les gains horaires comprennent une prime implicite en sus du salaire proprement dit, dans les deux cas.

## C.2 Recensement de la population

Le recensement de la population produit des données exhaustives sur les caractéristiques démographiques, sociales et économiques des Canadiens. Des données détaillées sont recueillies auprès d'un ménage sur cinq pour les années de référence 2000 et 2005. Compte tenu de l'importance de l'échantillon, le recensement constitue la source la plus fiable de données sur la répartition des professions. De ce fait, les données du Recensement de 2001 et celui de 2006 ont servi principalement à répartir les totaux des emplois d'employés, des heures travaillées et des salaires et traitements du SCNC entre les professions selon l'âge et le sexe, et entre les immigrants et les non-immigrants.

Les données servant à ces calculs sont fondées sur des répartitions des professions pour les personnes qui ont tiré un revenu d'emploi pendant l'année de référence du recensement (dans ce cas 2000 et 2005). Les travailleurs autonomes sont exclus des calculs.

L'échantillon a été ventilé entre le temps partiel et le temps plein, selon que les semaines travaillées de l'année de référence l'ont été principalement à temps plein (30 heures ou plus par semaine) ou à temps partiel (moins de 30 heures par semaine). Il convient de souligner que le groupe d'industries et la profession ont trait au principal emploi occupé au cours de la semaine de référence (défini comme l'emploi pour lequel le plus grand nombre d'heures ont été travaillées) ou, dans le cas des chômeurs, l'emploi principal occupé depuis le début de l'année de référence (défini comme celui pour lequel le plus grand nombre de semaines ont été travaillées).

Les totalisations de la présente étude reposent sur la classification des professions comprise dans la Classification nationale des professions pour les statistiques (CNP-S) de 2006 et sur la classification des industries du SCIAN de 2002 pour tirer les données du Recensement de 2006. Pour le Recensement de 2001, la CNP-S de 2001 et le SCIAN de 1997 ont été utilisés. Les différences dans les classifications n'ont pas affecté les industries et professions liées au tourisme.

### **C.3 Enquête sur la population active**

L'Enquête sur la population active (EPA) est effectuée sur une base mensuelle auprès d'environ 53 400 ménages, ce qui donne lieu à un échantillon d'environ 100 000 personnes âgées de 15 ans et plus. L'EPA recueille des données de base sur l'activité sur le marché du travail, y compris l'industrie et la profession pour la semaine de référence de l'enquête (habituellement la semaine suivant le 15 du mois), tant pour les employés que pour les travailleurs autonomes. Elle n'englobe pas les territoires, le personnel militaire ou les fonctionnaires en poste à l'étranger, ni les personnes résidant dans des réserves indiennes. Les données sur l'industrie sont fondées sur le SCIAN de 2002, tandis que les données sur les professions reposent sur la CNP-S de 2001 pour l'ensemble de la période étudiée, de 1997 à 2010.

L'EPA sert à élaborer les séries chronologiques sur les emplois, les heures travaillées et les salaires et traitements, selon la profession, l'âge et le sexe pour chaque groupe d'industries du MRH. Comme il est mentionné précédemment, l'EPA est utilisée dans le cadre du SCNC pour établir le nombre total d'emplois.

### **C.4 Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail**

L'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) est menée sur une base mensuelle. Elle permet de recueillir des données sur le nombre d'emplois d'employés et sur la rémunération basées sur un échantillon d'établissements au Canada.

Étant donné que dans cette enquête, les établissements sont codés selon l'industrie par l'entremise du Registre des entreprises, il s'agit d'une source fiable de données actuelles sur la répartition des emplois d'employés et de la rémunération entre les industries. Les données administratives sont complétées par les données de l'Enquête sur la rémunération auprès des entreprises, qui se tient sur une base mensuelle auprès de 11 000 entreprises. Cette enquête recueille des données sur l'emploi, les gains et les heures rémunérées ou habituelles, selon que les travailleurs sont rémunérés à l'heure, salariés ou rémunérés d'une autre façon.

Les données de l'EERH sur la base du SCIAN sont disponibles rétroactivement à 1991. Les données sur le nombre d'emplois, les heures payées et les gains sont utilisées ici pour raffiner les estimations du CCP afin qu'elles correspondent aux définitions des industries du tourisme du Compte satellite du tourisme du Canada (CSTC). Comme il est mentionné précédemment, l'EERH est aussi utilisée de façon exhaustive dans le cadre du SCNC pour déterminer la répartition des emplois d'employés entre les industries.



## Annexe D Méthodologie

La méthodologie de base comporte essentiellement six étapes:

- 1) utilisation des totaux établis dans le Système des comptes nationaux du Canada (SCNC) pour les emplois, les heures travaillées et les salaires et traitements;
- 2) à partir de données du SCNC, répartition supplémentaire de ces totaux selon les emplois à temps plein et à temps partiel;
- 3) répartition des totaux du SCNC pour 2000 et 2005 entre les professions, l'âge et le sexe, et le statut d'immigrant, selon les données du recensement;
- 4) élaboration de séries chronologiques à partir de ces repères, sur la base des mouvements dans les séries correspondantes découlant de l'Enquête de la population active (EPA);
- 5) lissage des séries chronologiques pour les professions de l'EPA, tout en conservant les totaux pour les groupes d'industries;
- 6) rajustement final limité des valeurs de données.

Ce qui suit décrit la méthodologie et les hypothèses implicites de façon plus détaillée.

### Étape 1 : Totaux repères

Les totaux des emplois, des heures travaillées, du revenu du travail et des salaires et traitements pour les groupes d'industries, y compris les détails selon la catégorie de travailleurs (employé ou travailleur autonome), à temps plein et à temps partiel proviennent de la base de données des Comptes canadiens de productivité (CCP).

Toutefois, ces données ne répondaient pas exactement à nos exigences, et un certain nombre de rajustements ont été nécessaires. De façon plus particulière :

1. La composante du travail du revenu mixte d'un travail autonome est imputée en multipliant les heures travaillées par les travailleurs autonomes par le salaire horaire moyen par emploi. Cette méthode repose sur le principe que les travailleurs autonomes et les employés rémunérés gagnent en moyenne le même revenu.<sup>24</sup> Par contre, cette hypothèse est imposée au niveau le plus détaillé disponible dans la base de données des CCP entraînant des différences dans les revenus entre les employés rémunérés et les travailleurs autonomes au niveau plus agrégé de l'industrie du tourisme.

2. Les données sur les emplois du CPP suivent la version du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) propre au SCNC, qui représente simplement une agrégation spéciale définissant les industries au niveau de travail W dans les tableaux d'entrées-sorties. À ce niveau de travail W, des détails sont disponibles uniquement pour deux composantes des services d'hébergement, hébergement des voyageurs (SCIAN 7211) et parcs pour véhicules de plaisance et camps de loisirs, ainsi que maisons de chambres et pensions de famille (SCIAN 7212 + SCIAN 7213 = 721A au niveau de travail W). L'inclusion des maisons de chambres et pensions de famille fait en sorte qu'il faut procéder à un rajustement pour les supprimer. Pour ce faire, on utilise les détails de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) sur la proportion des emplois, des heures et des gains globaux de l'industrie. Ces proportions servent à corriger les emplois d'employés et les emplois de travailleurs autonomes. La même méthode est utilisée pour éliminer les autres sous industries non touristiques du transport ferroviaire (SCIAN 4821), de la location et location à bail de matériel automobile (SCIAN 5321), des services de restauration (SCIAN 7220), des arts d'interprétation, sport-spectacles et activités connexes (SCIAN 7110) et des services de divertissements et de loisirs (SCIAN 7131 + SCIAN 7132 + SCIAN 7139 = 713A au niveau de travail W).

24. Dans le passé, l'imputation incluait le revenu supplémentaire du travail. Par contre, les travailleurs autonomes ne contribuent pas à la majorité des avantages incluant dans le revenu supplémentaire du travail. Depuis 2009, nous excluons le revenu supplémentaire du travail du revenu du travail pour les travailleurs autonomes.

## **Étape 2 : Répartition des données du SCNC selon les emplois à temps plein et à temps partiel**

Les données de la base de données des CCP du SCNC sont utilisées afin de répartir les emplois, les heures travaillées et le revenu selon les emplois à temps plein et à temps partiel.

## **Étape 3 : Répartition des totaux de l'industrie selon la profession**

La répartition par profession des emplois provient du recensement. L'étape 3 prévoit l'utilisation de cette source pour distribuer les totaux du SCNC selon la profession, l'âge, le sexe, et le statut d'immigrant.

Cette étape porte uniquement sur les emplois d'employés, les détails sur les professions n'étant pas disponibles pour les travailleurs autonomes. Le recensement de la population a servi à répartir les totaux des groupes d'industries établis dans le cadre de la seconde étape pour l'année 2000 et 2005 (c.-à-d. l'année de référence du Recensement de 2001 et celui de 2006).

Pour élaborer des facteurs de répartition selon la profession des totaux des groupes d'industries, des totalisations spéciales du recensement ont été effectuées, afin d'identifier les personnes des industries liées au tourisme qui ont eu un revenu d'emploi au cours de l'année de référence et qui n'étaient pas des travailleurs autonomes. Les personnes choisies ont été regroupées selon leur industrie et selon qu'elles travaillaient principalement à temps plein ou à temps partiel au cours de l'année de référence. Pour chacun de ces groupes, la répartition de l'échantillon (pondéré) selon la profession a été déterminée, de même que la répartition du nombre total d'heures travaillées et du revenu tiré de salaires et traitements.

Le facteur de répartition des heures travaillées selon la profession est fondé sur la répartition des heures totales (nombre d'emplois multiplié par le nombre moyen d'heures travaillées) pour les professions à l'intérieur de chaque groupe d'industries.

Le facteur de répartition des salaires et traitements selon la profession est fondé sur la répartition des salaires et traitements totaux (emplois multipliés par les heures travaillées multipliés par les gains horaires) entre les professions de chaque groupe d'industries.

## **Étape 4 : Élaboration des séries chronologiques sur les professions**

L'étape 4 nécessite l'utilisation des séries de moyennes annuelles correspondantes de l'EPA selon la profession, l'âge et le sexe, pour élaborer une série chronologique. Les données sur le statut d'immigrant sont disponibles dans l'EPA mais non significatif à un niveau de détaillé et, par conséquent, la répartition en pourcentage de l'année de référence des recensements (2000 et 2005) a été conservée pour toutes les années. Une interpolation linéaire a été faite pour tenir compte du changement dans les ratios des immigrants entre les deux recensements. Les données de l'EPA ont été rajustées en fonction des niveaux du recensement pour maintenir les taux de croissance entre les années de recensement.

## **Étapes 5 : Lissage des données de l'EPA**

L'étape 5 prévoit le lissage (à partir d'une moyenne mobile sur quatre ans), en vue de réduire la volatilité des séries chronologiques sur les professions de l'EPA. On l'a fait de façon à préserver les totaux globaux pour les groupes d'industries (du SCNC) et les répartitions selon la profession (du Recensement de 2001 et celui de 2006).

Une moyenne mobile simple est appliquée aux indicateurs (comme il est indiqué à l'étape 3) servant à élaborer les séries chronologiques sur les emplois, les heures travaillées et les salaires et traitements, à temps plein et à temps partiel, selon la profession et pour chaque industrie. On a établi qu'une moyenne mobile sur quatre ans produirait des meilleurs résultats globalement du point de vue de la vraisemblance et de l'uniformité et réduirait la volatilité ainsi que la nécessité de rajustements manuels.

## Étapes 6 : Autres ajustements

La dernière étape de l'élaboration des estimations totales par industrie comporte des interventions dans les cas où les séries lissées semblent ne pas correspondre, ou sont de toute évidence incohérentes par rapport aux heures moyennes annuelles ou les gains horaires moyens implicites. En particulier, des corrections ont été apportées comme suit : si les salaires étaient plus de quatre fois élevés que la moyenne de la profession correspondante ou moins de la moitié du salaire minimum en Ontario, ou si les heures déclarées étaient supérieures à 70 heures par semaine<sup>25</sup>. Les résultats montrent que le lissage et les interventions ont peu d'effets sur la tendance générale des répartitions selon la profession.

---

25. Pour des détails sur le salaire minimum en Ontario et les normes sur les heures de travail voir la *Loi sur les normes du travail en Ontario, 2000* et les règlements 285/01.

## **Annexe E Industries du tourisme dans le Module des ressources humaines**

La présente étude repose sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2002, pour définir les industries liées au tourisme. Brièvement, le SCIAN est un système exhaustif de classification des industries qui englobe toutes les activités économiques. Il a été conçu pour servir à l'établissement de statistiques de production et, de ce fait, à la classification de données sur les établissements (et leurs emplacements). Le critère utilisé pour grouper des établissements en classes dans le SCIAN est la similitude de structures des facteurs, des qualifications de la main-d'œuvre et des processus de production.

Afin de maintenir la fiabilité des données, plusieurs industries touristiques ont été groupées. Les groupes d'industries du tourisme du Module des ressources humaines (MRH) sont donc les suivants :

Transport;

    Transport aérien

    Toutes les autres industries du transport (ce qui comprend le transport par rail, par eau, par autobus, par taxi et la location de véhicules)

Hébergement;

Services de restauration;

Loisirs et divertissements;

Services de voyages.

À la page suivante se trouve une liste complète des industries touristiques, y compris les codes du SCIAN.

## Liste complète des industries touristiques par Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2002

### Transport

#### Transport aérien

4811	Transport aérien régulier
4812	Transport aérien non régulier

#### Toutes les autres industries du transport

4821	Transport ferroviaire dont :
	<b>Industries auxiliaires touristiques</b>
482114	Transport ferroviaire de voyageurs
	<b>Industries auxiliaires non touristiques</b>
482112	Transport ferroviaire de marchandises sur de courtes distances
482113	Transport ferroviaire de marchandises sur ligne principale
4831	Transport hauturier, côtier et sur les Grands Lacs
4832	Transport sur les eaux intérieures
4851	Services urbains de transport en commun
4852	Transport interurbain et rural par autocar
4853	Services de taxi et de limousine
4854	Transport scolaire et transport d'employés par autobus
4855	Services d'autobus nolisés
4859	Autres services de transport en commun et de transport terrestre de voyageurs
4871	Transport terrestre de tourisme et d'agrément
4872	Transport par eau de tourisme et d'agrément
4879	Autres services de transport de tourisme et d'agrément
5A0510 <sup>1</sup>	Location et location à bail de matériel automobile dont :
	<b>Industries auxiliaires touristiques</b>
532111	Location de voitures particulières
532120	Location et location à bail de camions, de remorques utilitaires et de véhicules de plaisance
	<b>Industries auxiliaires non touristiques</b>
532112	Location à bail de voitures particulières

### Hébergement

7211	Hébergement des voyageurs
721A <sup>1</sup>	Parcs pour véhicules de plaisance et camps de loisirs dont :
	<b>Industries auxiliaires touristiques</b>
721211	Parcs pour véhicules de plaisance et campings
721212	Camps de chasse et de pêche
721213	Camps récréatifs et de vacances, sauf les camps de chasse et de pêche
	<b>Industries auxiliaires non touristiques</b>
721310	Maisons de chambres et pensions de famille

## Service de restauration

7220	Services de restauration et débits de boissons dont :
	<b>Industries auxiliaires touristiques</b>
72211	Restaurants à service complet
72221	Établissements de restauration à service restreint
72241	Débits de boissons (alcoolisées)
	<b>Industries auxiliaires non touristiques</b>
72231	Entrepreneurs en restauration
72232	Traiteurs
72233	Cantines et comptoirs mobiles

## Loisirs et divertissements

51213	Présentation de films et de vidéos
7110	Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes dont :
	<b>Industries auxiliaires touristiques</b>
7111	Compagnies d'arts d'interprétation
7112	Sports-spectacles
7115	Artistes, auteurs et interprètes indépendants
	<b>Industries auxiliaires non touristiques</b>
7113	Promoteurs (diffuseurs) d'événements artistiques, de stades et autres diffuseurs
7114	Agents et représentants d'artistes, d'athlètes et d'autres personnalités publiques
7121	Établissements du patrimoine
713A <sup>1</sup>	Services de divertissement et de loisirs
7131	Parcs d'attractions et salles de jeux électroniques
7132	Jeux de hasard et loteries
7139	Autres services de divertissement et de loisirs dont :
	<b>Industries auxiliaires touristiques</b>
71391	Terrains de golf et country clubs
71392	Centres de ski
71393	Marinas
71395	Salles de quilles
71399	Tous les autres services de divertissement et de loisirs
	<b>Industries auxiliaires non touristiques</b>
71394	Centres de sports récréatifs et de conditionnement physique

## Services de voyages

5615	Services de préparation de voyages et de réservation
------	--

1. Codes particuliers pour les industries du SCIAN utilisés dans le Système des comptes nationaux du Canada (SCNC).

## **Annexe F Professions liées au tourisme dans le Module des ressources humaines**

La présente étude repose sur les définitions des professions de la Classification nationale des professions pour les statistiques (CNP-S). Une profession est par conséquent définie comme un ensemble d'emplois suffisamment similaires du point de vue du travail effectué pour être regroupés sous un titre commun aux fins de la classification.

La sélection des professions est fondée sur un examen des données sur les professions du Recensement de 2001 pour les personnes appartenant à la population active expérimentée dont l'emploi principal faisait partie des groupes d'industries touristiques. Les professions qui comptent 5 000 personnes occupées ou plus ont été sélectionnées. Des professions ont été ajoutées si, dans le recensement de 2006, il y avait plus de 5 000 personnes employées. Par contre, des professions ont été retirées si, dans le recensement de 2006, il y avait moins de 2 500 personnes employées. En effet, ces professions étaient trop limitées pour appuyer des séries chronologiques fondées sur des échantillons beaucoup plus restreints de l'Enquête de la population active (EPA). Pour les professions avec entre 2 500 et 5 000 personnes employées, certaines ont été retirées.

Une liste complète des regroupements de professions utilisés suit avec les codes CNP-S associés.

## Liste complète des professions liées aux industries touristiques par Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S) 2006

Type de professions regroupées par catégorie d'industries touristiques CNP-S 2006

### Hébergement

Directeurs/directrices des services d'hébergement . . . . .	A222
Animateurs/animatrices et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique . . . . .	F154
Chefs . . . . .	G411
Cuisiniers/cuisinières . . . . .	G412
Barmans/barmaids . . . . .	G512
Serveurs/serveuses d'aliments et de boissons . . . . .	G513
Réceptionnistes d'hôtel . . . . .	G715
Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage-travaux légers . . . . .	G931
Concierges et concierges d'immeubles . . . . .	G933
Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé . . . . .	G961
Toutes les autres professions de l'hébergement	

### Transport

#### Transport aérien

Pilotes, navigateurs/navigatrices et instructeurs/instructrices de pilotage du transport aérien . . . . .	C171
Commissaires et agents/agentes de bord . . . . .	G712
Agents/agentes à la billetterie et aux services aériens . . . . .	G713
Mécaniciens/mécaniciennes et contrôleurs/contrôleuses d'aéronefs . . . . .	H415
Agents/agentes de piste dans le transport aérien . . . . .	H737
Toutes les autres professions du transport aérien	

#### Toutes les autres industries du transport

Directeurs/directrices des transports . . . . .	A373
Vendeurs/vendeuses et commis - vendeurs/commis-vendeuses, commerce de détail . . . . .	G211
Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus. . . . .	H421
Conducteurs/conductrices d'autobus et opérateurs/opératrices de métro et autres transports en commun . . . . .	H712
Chauffeurs/chauffeuses de taxi, chauffeurs/chauffeuses de limousine et chauffeurs/chauffeuses . . . . .	H713
Mécaniciens/mécaniciennes de locomotive et de cour de triage . . . . .	H721
Chefs de train et serre-freins . . . . .	H722
Toutes les autres professions des autres industries du transport	



Type de professions regroupées par catégorie d'industries touristiques CNP – S 2006**Service de restauration**

Directeurs/directrices de la restauration et des services alimentaires . . . . .	A221
Superviseurs/superveuses des services alimentaires . . . . .	G012
Caissiers/caissières . . . . .	G311
Chefs . . . . .	G411
Cuisiniers/cuisinières . . . . .	G412
Maîtres d'hôtel et hôtes/hôtesse. . . . .	G511
Barmans/barmaids . . . . .	G512
Serveurs/serveuses d'aliments et de boissons . . . . .	G513
Boulangers - pâtissiers/boulangères-pâtissières . . . . .	G942
Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé . . . . .	G961
Chauffeurs-livreurs/chauffeuses-livreuses-services de livraison et de messagerie . . . . .	H714
Toutes les autres professions des services de restauration	

**Loisirs et divertissements**

Directeurs/directrices des programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique . . . . .	A343
Personnel technique des musées et des galeries d'art . . . . .	F112
Animateurs/animateuses et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique . . . . .	F154
Vendeurs/vendeuses et commis-vendeurs/commis-vendeuses, commerce de détail . . . . .	G211
Caissiers/caissières . . . . .	G311
Gardiens/gardiennes de sécurité et personnel assimilé . . . . .	G631
Personnel préposé au jeu dans les casinos . . . . .	G723
Opérateurs/opératrices et préposés/préposées aux sports, aux loisirs et dans les parcs d'attraction . . . . .	G731
Concierges et concierges d'immeubles . . . . .	G933
Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé . . . . .	G961
Manceuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains . . . . .	I212
Toutes les autres professions des loisirs et divertissements	

**Services de voyages**

Directeurs/directrices – commerce de détail . . . . .	A211
Conseillers/conseillères en voyages . . . . .	G711
Toutes les autres professions des services de voyages	

## Annexe G Structure des tableaux

La structure des tableaux du Module des ressources humaines (MRH) est décrite de façon détaillée ci-dessous.

Des tableaux sont disponibles pour chacun des cinq groupes d'industries touristiques (voir l'annexe C) incluses dans le MRH, ainsi que pour l'ensemble des industries. De plus, des données détaillées sont disponibles pour l'industrie du transport aérien ainsi que pour toutes les autres industries auxiliaires du groupe du transport.

L'emploi total, les heures travaillées et les salaires et traitements sont disponibles pour chaque groupe d'industries. Les variables calculées, telles que la moyenne annuelle des heures travaillées, la moyenne annuelle des salaires et traitements et le salaire horaire moyen sont aussi comprises.

Ces variables sont réparties entre les catégories suivantes :

- a. Femmes à temps plein
- b. Femmes à temps partiel
- c. Hommes à temps plein
- d. Hommes à temps partiel
- e. Total pour les hommes
- f. Total pour les femmes
- g. Total; à temps plein
- h. Total; à temps partiel
- i. Total

Chacune des catégories précédentes est répartie en fonction des détails sur les professions (voir l'annexe F).

Les catégories « e » à « h » sont partagées entre les immigrants et les non immigrants, tandis que la catégorie « i » est par la suite divisée en quatre catégories d'âge : 15 à 24 ans, 25 à 34 ans, 35 à 44 ans, 45 ans et plus.

Il convient de souligner qu'aux fins de publication, les cellules de donnée des tableaux du MRH sont supprimées lorsque l'estimation du nombre d'emplois est inférieure à vingt. Sous ce seuil, les données ne sont considérées comme étant confidentiels.

Les tableaux relatifs à l'emploi annuel dans les industries du tourisme sont maintenant disponibles sur demande. Les tableaux sur l'emploi annuel directement attribuable au tourisme (c.-à-d. l'emploi généré par le tourisme) et les données trimestrielles sont en cours d'élaboration.

## Glossaire des termes

**Biens et services touristiques** : Les biens et services touristiques sont ceux pour lesquels une part significative de leur demande totale au Canada provient des visiteurs.

**Compte satellite** : Système de comptabilité qui suit les principes de base du Système des comptes nationaux, mais qui comporte une capacité analytique élargie pour certains domaines de préoccupation économique ou sociale, sans surcharger ou interrompre le système central. Les comptes satellites sont liés au cadre central des comptes nationaux et, par leur entremise, à l'ensemble principal des statistiques économiques intégrées.

**Compte satellite du tourisme** : Le Compte satellite du tourisme est un cadre comptable, fondé sur la structure du Système des comptes nationaux du Canada, qui sert à définir le tourisme, à compiler et intégrer les statistiques du tourisme, à mesurer son importance dans l'économie, et permettre une comparaison entre le tourisme et les autres industries de l'ensemble de l'économie.

**Demande touristique** : La demande touristique comprend les dépenses effectuées par les visiteurs canadiens et visiteurs non-résidents au titre des biens et services produits au Canada. Elle correspond à la somme de la demande touristique intérieure et des exportations attribuables au tourisme.

**Emploi** : Un emploi est défini comme un contrat explicite ou implicite entre une personne et une unité institutionnelle, en vue d'exécuter un travail donné en échange d'une rémunération, pour une durée définie ou jusqu'à nouvel ordre. L'unité institutionnelle peut être le propriétaire d'une entreprise non constituée en société. Dans ce cas, la personne est décrite comme étant un travailleur autonome et touche un revenu mixte. Le nombre d'emplois dépasse le nombre de personnes occupées en fonction du nombre de deuxième, troisième, etc. emploi occupé par une personne.

**Emplois d'employés** : Tous les emplois pour lesquels la personne occupée tire une rémunération pour les services rendus et pour lesquels l'employeur doit remplir un formulaire T-4 de Revenu Canada. Les emplois pour lesquels les travailleurs sont rémunérés au moyen de pourboires ou de commissions sont inclus. Les travailleurs autonomes propriétaires d'entreprises non constituées en société et les travailleurs familiaux non rémunérés ne sont pas inclus.

**Emploi à temps partiel** : Emploi pour lequel une personne travaille habituellement moins de 30 heures par semaine.

**Emploi à temps plein** : Emploi pour lequel une personne travaille habituellement 30 heures ou plus par semaine.

**L'emploi équivalent plein temps** : Nombre d'emplois équivalents plein temps.

**Emplois équivalents plein temps** : Nombre total d'heures travaillées divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à temps plein. Il peut aussi s'agir d'années de travail en équivalents temps plein. Il s'agit d'une façon moins précise d'exprimer le facteur travail du point de vue du total des heures travaillées.

**Emplois générés par le tourisme** : Emplois qui peuvent être directement attribuables à la demande touristique.

**Emplois lié au tourisme** : Nombre d'emplois dans des industries touristiques et non touristiques qui peuvent être directement attribués à la demande touristique. Dans le cas de cette mesure, une personne travaillant 10 heures par semaine durant toute l'année a la même importance qu'une autre travaillant 50 heures par semaine durant la même période. On parle aussi « d'emplois générés par le tourisme ».

**Emploi principal** : Emploi comptant le plus grand nombre d'heures travaillées.

**Heures travaillées** : Heures réellement travaillées au cours des périodes normales de travail, y compris les heures supplémentaires, mais en excluant les congés rémunérés (p. ex, vacances, congés de maladie).

**Emplois de travailleurs autonomes** : Comprend les travailleurs propriétaires d'entreprises non constituées en société et les membres de leur ménage qui travaillent sans salaire ni traitement (p. ex., les travailleurs familiaux non rémunérés).

**Immigrant :** Dans la présente étude, un immigrant est défini comme un immigrant reçu (ou qui a déjà été un immigrant reçu qui est devenu un citoyen canadien) ou un résident non-permanent. Un immigrant reçu est un résident permanent qui n'était pas citoyen canadien à sa naissance. Un résident non-permanent est une personne qui détient un permis valide pour travailler ou étudier ou qui revendique le statut de réfugié, ou un membre de la famille de cette personne et qui demeure avec elle.

**Industrie :** Une industrie est un groupe d'établissements se livrant à des activités économiques identiques ou similaires.

**Industries touristiques :** Les industries touristiques sont celles qui, en l'absence de tourisme, cesseraient d'exister ou continueraient d'exister mais à un niveau d'activité sensiblement réduit. Certaines de ces industries peuvent être touchées indirectement par l'absence du tourisme. Par exemple, l'absence du tourisme nuirait beaucoup à l'industrie du transport aérien et indirectement, toucherait l'industrie de la restauration.

**Non immigrant :** Dans la présente étude, un non immigrant est une personne qui est un citoyen canadien à sa naissance.

**Population active :** Population civile ne vivant pas en établissement âgée de 15 ans et plus qui est occupée ou en chômage.

**Prix de base :** Une évaluation aux prix de base comprend le coût des facteurs de production (travail et capital) ainsi que les impôts indirects et subventions sur les facteurs de production. Ces prix représentent le prix reçu par les vendeurs et excluent les taxes sur la vente des biens et services.

**Prix du marché :** Une évaluation exprimée en termes des prix effectivement payés par l'acheteur, c'est-à-dire après prise en compte de tous les impôts (incluant les taxes sur la vente des biens et services) et subventions applicables.

**Produit intérieur brut (PIB) :** Valeur sans double compte des biens et services produits dans le territoire économique d'un pays ou d'une région au cours d'une période donnée. Le PIB peut être calculé de trois façons, soit comme la somme des revenus gagnés dans la production courante (approche des revenus), la somme des ventes finales de la production courante (approche des dépenses) ou la somme des valeurs ajoutées nettes dans la production courante (approche de la valeur ajoutée). Il peut être évalué au prix de base ou aux prix du marché.

**Profession :** Ensemble d'emplois suffisamment similaires du point de vue du travail effectué (tâches, fonctions et responsabilités) pour être regroupés sous un titre commun aux fins de la classification.

**Revenu du travail :** Il s'agit du total des gains perçus par les employés sous forme de salaires et traitements ainsi que de revenus supplémentaires du travail (p. ex., les cotisations des employeurs aux régimes de retraite, aux fonds de pension, aux fonds de l'assurance-emploi et à la caisse d'indemnisation des accidentés du travail).

**Revenu mixte :** Le revenu mixte est un solde comptable dans les comptes des industries des comptes d'entrées-sorties qui représente le rendement du travail autonome et du capital de l'entreprise non constituée en société. Le revenu mixte se compose des gains des propriétaires d'entreprises non constituées en société (entreprises à propriétaire unique et partenariats) tels les détaillants et les sociétés d'experts-conseils, les gains des praticiens professionnels autonomes tels les avocats et les dentistes, le revenu net (après déduction des dépenses) de loyers des propriétaires de biens immobiliers et le revenu agricole comptable net des exploitants agricoles.

**Revenu supplémentaire du travail :** Il s'agit des dépenses des employeurs qui figurent dans leur compte de main-d'œuvre à titre de rémunération des salariés. Elles comprennent les cotisations l'assurance-emploi, aux régimes de retraite privés et publics ainsi que (à compter de 1990), la caisse d'indemnisation des accidentés du travail, les assurances vie et maladie et les allocations de retraite.

**Salaires et traitements :** Les salaires et traitements comprennent la rémunération en espèces et les paiements en nature (p. ex., le gîte et le couvert) versés aux personnes touchant un salaire ou un traitement employés dans les établissements du secteur privé et du secteur public ainsi que dans les institutions sans but lucratif au Canada, y compris les domestiques et les gardiennes d'enfants. Les autres formes de rémunération incluses ici

comprennent les commissions, les primes, les pourboires, les jetons de présence, les allocations imposables ainsi que la valeur des options sur actions des sociétés. Les primes, les commissions et les salaires rétroactifs sont inscrits durant la période où ils ont été versés plutôt que durant celle où ils ont été gagnés. Les salaires et traitements sont enregistrés sur une base brute, avant les retenues aux fins de l'impôt, des régimes d'assurance-emploi et des régimes de pensions des secteurs privé et public.

**Système des comptes nationaux (SCN) :** Le Système des comptes nationaux (SCN) se compose d'une série cohérente, uniforme et intégrée de comptes macro-économiques, de comptes de patrimoine et de tableaux qui s'appuient sur un ensemble de concepts, définitions, nomenclatures et règles de comptabilisation approuvés sur le plan international. Dans ses grandes lignes, le Système des comptes nationaux du Canada (SCNC) s'apparente étroitement aux normes internationales décrites dans la publication des Nations Unies intitulée Système de comptabilité nationale, 1993.

**Total des heures travaillées :** Nombre agrégé d'heures réellement travaillées au cours de l'année dans des emplois d'employés et des emplois de travailleurs autonomes.

**Tourisme :** La définition est adaptée selon celle adoptée par l'Organisation mondiale du tourisme et la Commission statistique des Nations Unies, et se lit comme suit : « les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs ».

**Travailleur occupant plus d'un emploi :** Personne qui travaille à plus d'un emploi au cours de la période de référence.

**Visiteurs :** Les personnes entreprenant des activités du tourisme tel que défini plus haut. Il s'agit de touristes (ceux qui passent une nuit ou plus dans le lieu visité), et de visiteurs d'un jour. Au Canada, le terme « touriste » se rapporte à tous les visiteurs peu importe si ces derniers passe un jour, ou une nuit et plus dans le lieu visité.

## Documents de référence

AKYEAMPONG, Ernest. 1999. « Épargne-retraite : les REER et les RPA », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol.11, n° 2, produit n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, p 23 à 30.

<http://www.statcan.gc.ca/studies-etudes/75-001/archive/f-pdf/4602-fra.pdf> (site consulté le 29 avril 2011).

AKYEAMPONG, Ernest et Deborah SUSSMAN. 2003. « Régimes de santé des travailleurs indépendants », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol.11, n° 2, produit n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, p 15 à 21.

<http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/75-001-x2003105-fra.pdf> (site consulté le 29 avril 2011).

BARBER-DUECK, Conrad et Demi KOTSOVOS. 2003. *Compte satellite provincial et territorial du tourisme pour le Canada, 1998*, produit no 13-604-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 82 p., « Comptes des revenus et dépenses, série technique », n° 40.

<http://www.statcan.gc.ca/pub/13-604-m/13-604-m2003040-fra.pdf> (site consulté le 29 avril 2011).

BISAILLON, Monique. 2010a. *Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme : une étude pilote pour l'Ontario*, produit nV 13-604-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 47 p., « Comptes des revenus et dépenses, série technique » n° 65.

<http://www.statcan.gc.ca/pub/13-604-m/13-604-m2010065-fra.pdf> (site consulté le 29 avril 2011).

BISAILLON, Monique. 2010b. *Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, 2009:*, produit n° 13-604-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 47 p., « Comptes des revenus et dépenses, série technique » n° 66.

<http://www.statcan.gc.ca/pub/13-604-m/13-604-m2010065-fra.pdf> (site consulté le 29 avril 2011).

BISAILLON, Monique et Charles MORISETTE. 2009. *Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, 2007*, produit n° 13-604-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 40 p., « Comptes des revenus et dépenses, série technique » n° 61.

<http://www.statcan.gc.ca/pub/13-604-m/13-604-m2009061-fra.pdf> (site consulté le 29 avril 2011).

CAÑADA, Agustin, J. PRADO et R. ROIG. 2004. « The measurement of employment in tourism Spain », *Séminaire sur le tourisme, l'économie et l'emploi organisé conjointement par l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Ministère fédéral de l'économie et du travail d'Autriche*. Vienne, 14 décembre.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL, ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES, NATIONS UNIES ET BANQUE MONDIALE. 2008. *Système de comptabilité nationale, 2008*. Bruxelles, Luxembourg, New York, Paris, Washington.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES, DIVISION DE LA STATISTIQUE DES NATIONS UNIES ET ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME. 2008. *Compte satellite du Tourisme – Recommandations concernant le cadre conceptuel*, 2008. Luxembourg, Madrid, New York, Paris.

CONSEIL CANADIEN DES RESSOURCES HUMAINES EN TOURISME. 2008a. « L'avenir du secteur du tourisme au Canada : de grandes possibilités – un petit bassin de main-d'oeuvre ». Préparé par le Conference Board du Canada, L'Institut canadien de recherche sur le tourisme et Bristol Group. Ottawa, Ontario. 38 p.

[http://cthrc.ca/~media/Files/CTHRC/Home/research\\_publications/labour\\_market\\_information/sd-supplydemand-report-en.ashx](http://cthrc.ca/~media/Files/CTHRC/Home/research_publications/labour_market_information/sd-supplydemand-report-en.ashx) (site consulté le 27 avril 2011).

- . 2008b « À court de main d'œuvre : en tourisme, plus d'emplois que de travailleurs ». Préparé par le Conference Board du Canada, Ottawa.
- . 2009. « L'avenir du secteur du tourisme au Canada : reprise économique et retour des pénuries de main d'œuvre. ». Préparé par le Conference Board du Canada, Ottawa.
- HOEKSTRA, Rutger. 2004. « Labour in the Dutch TSA », *Séminaire sur le tourisme, l'économie et l'emploi organisé conjointe par l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Ministère fédéral de l'économie et du travail d'Autriche*. Vienne, 14 décembre.
- JACKSON, Chris. 2007. *Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, mise à jour jusqu'en 2005*, produit n° 13-604-MIE au catalogue de Statistique Canada. Ottawa, Ontario, 28 p. « Comptes des revenus et dépenses, série technique » n° 55.
- <http://www.statcan.gc.ca/pub/13-604-m/13-604-m2007055-fra.pdf> (site consulté le 27 avril 2011).
- KEMP, Katharine et Shaila Nijhowne. 2004 « Étude du compte satellite du tourisme du Canada (CSTC) - Comparaison entre le CST-RCC et le CSTC ». Rapport préparé pour la *Commission canadienne du tourisme pour présentation au sous-comité de macroéconomie et de statistique de l'Organisation mondiale du tourisme*, Madrid, 8 et 9 mars.
- <http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/Collection/C86-191-2004F.pdf> (site consulté le 13 mai 2010).
- KOTSOVOS, Demi. 2007. *Guide du compte satellite du tourisme du Canada*, produit n° 13-604-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 99 p., « Comptes des revenus et dépenses, série technique » n° 52.
- <http://www.statcan.gc.ca/pub/13-604-m/13-604-m2007052-fra.pdf> (site consulté le 29 avril 2011).
- . 2009. *Compte satellite du tourisme du Canada, 2009*, produit n° 13-604-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 34 p., « Comptes des revenus et dépenses, série technique » n° 63.
- <http://www.statcan.gc.ca/pub/13-604-m/13-604-m2009063-fra.pdf> (site consulté le 29 avril 2011).
- LAIMER, Peter et Petra ÖHLBÖCK. 2004. « A TSA-Employment Module for Austria » *Séminaire sur le tourisme, l'économie et l'emploi organisé par l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Ministère fédéral de l'économie et du travail d'Autriche*. Vienne, 14 décembre.
- MARSHALL, Katherine. 2000. « Travailler à temps partiel par choix », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 1, n° 2, produit n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, p 22 à 29.
- <http://www.statcan.gc.ca/studies-etudes/75-001/archive/f-pdf/5608-fra.pdf> (site consulté le 29 avril 2011).
- MAYNARD, Jean-Pierre. 2005. *La mesure annuelle du volume de travail selon l'expérience canadienne*, produit n° 11F0026MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 30 p. « Documents sur la méthodologie de l'analyse économique : Comptes nationaux » n° 5.
- <http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=11F0026MIE2005005&lang=fra> (site consulté le 27 avril 2011).
- MOHAN, M., G. GISLASON, et B. MCGOWAN. 1998. « Tourism-related employment: 1998 update », Conseil canadien des ressources humaines en tourisme.
- MORISSETTE, Charles et Berouk TEREFE. 2008. *Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, mise à jour jusqu'en 2006*, produit n° 13-604-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 32 p., « Comptes des revenus et dépenses, série technique » n° 59.
- <http://www.statcan.gc.ca/pub/13-604-m/13-604-m2008059-fra.pdf> (site consulté le 29 avril 2011).

ONTARIO MINISTÈRE DU TOURISME. 2009. « Discovering Ontario – A report on the future of tourism », préparé par The Ontario Tourism Competitive Study, Toronto.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. 2000. « Mesurer le rôle du tourisme dans les pays de l'OCDE, Manuel de l'OCDE sur les comptes satellites du tourisme et l'emploi » Paris.

STATISTIQUE CANADA. 1976– . *Information sur la population active*, produit n° 71-001-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario.

<http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=71-001-XIF&lang=fra> (site consulté le 29 avril 2011). Mensuel

—. 1995– . *Aviation civile canadienne*, produit no 51-206-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario.

<http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=51-206-X&lang=fra> (site consulté le 29 avril 2011). Annuel.

—. 1996– . *Indicateurs nationaux du tourisme*, produit no 13-009-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario.

<http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=13-009-XIF&lang=fra> (site consulté le 29 avril 2011). Trimestriel.

—. 2008. *Guide des comptes des revenus et dépenses*, produit n° 13-017-XIF au catalogue, de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, p 317.

<http://www.statcan.gc.ca/pub/13-017-x/13-017-x2008001-fra.pdf> (site consulté le 29 avril 2011).

—. 2009. « Statistiques du travail cohérentes avec le Système de comptabilité nationale 2004 à 2009 (données révisées) », *Le Quotidien*, 11 décembre, produit n° 11-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, p 8 à 9.

<http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/091211/dq091211-fra.pdf> (site consulté le 29 avril 2011).

—. 2011a. « PIB en termes de revenus et de dépenses », *Revue trimestrielle des comptes économiques canadiens*, vol. 9 n° 4, quatrième trimestre de 2010, n° 13-010 au catalogue de Statistique Canada.

<http://www.statcan.gc.ca/pub/13-010-x/13-010-x2010004-fra.htm> (site consulté le 29 avril 2011).

—. 2011b. *Indicateurs nationaux du tourisme, estimations trimestrielles, quatrième de 2009*, n° 13-010-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 46 p.

<http://www.statcan.gc.ca/pub/13-009-x/13-009-x2010004-fra.pdf> (site consulté le 27 avril 2011)

WRIGHT, Jennifer. 2007. « Emploi relié au secteur touristique total au Canada : mise à jour 2006 », Conseil canadien des ressources humaines en tourisme, Ottawa.



## Série technique

Les articles publiés dans *Comptes des revenus et dépenses, série technique* (13-604) fournissent des renseignements d'arrière-plan ainsi que des analyses en profondeur de certaines données qui sont diffusées dans l'un ou l'autre des comptes suivants : Comptes des revenus et dépenses, Comptes économiques provinciaux, Comptes des flux financiers, Comptes du bilan national, revenu du travail et les indicateurs nationaux du tourisme. Les articles sont accessibles via notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca), en téléphonant au (613) 951-3810, par courriel à [lead-info-dcrd@statcan.gc.ca](mailto:lead-info-dcrd@statcan.gc.ca) ou par écrit à DCRD, Statistique Canada, 21<sup>e</sup> étage, édifice R.H. Coats, 100, promenade du Pré Tunney, Ottawa, Ontario, K1A 0T6.

1. « Les indices de prix Laspeyres, Paasche et en chaîne dans les comptes des revenus et dépenses », tiré à part de *Comptes des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 1988.
2. « Document technique sur le traitement de la production de céréales dans les comptes trimestriels des revenus et dépenses », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1989.
3. « Révision des données de la période 1985-1988 dans les comptes nationaux des revenus et dépenses », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1989.
4. « Incorporation dans les comptes des revenus et dépenses d'une décomposition de (investissement en machines et matériel », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1989.
5. « Les nouvelles estimations provinciales de la demande intérieure finale en prix constants », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 1989.
6. « Produit intérieur brut en termes réels : sensibilité au choix de l'année de base », tiré à part de *L'Observateur économique canadien*, mai 1990.
7. « Révisions des données de la période 1969-1986 dans les comptes nationaux des revenus et dépenses », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1990.
8. « Les indices de volume dans les comptes des revenus et dépenses », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1990.
9. « Un nouvel indicateur des tendances de l'inflation par les salaires », tiré à part de *L'Observateur économique canadien*, septembre 1989.
10. « Tendances récentes des salaires », tiré à part de *L'Emploi et le revenu en perspective*, hiver 1990.
11. « Le système de comptabilité nationale du Canada et le système de comptabilité nationale des Nations Unies », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1990.
12. « La répartition des impôts indirects et des subventions aux composantes de la dépense finale », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1990.
13. « Le traitement de la TPS dans les comptes des revenus et dépenses », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1991.
14. « L'introduction des indices de volume en chaîne dans les comptes des revenus et dépenses », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1991.
15. « Révisions des données de la période 1987-1990 dans les comptes nationaux des revenus et dépenses », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, deuxième trimestre 1991.
16. « Estimations en volume du commerce international des services commerciaux », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1991.

17. « Le défi de la mesure dans les comptes nationaux », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 1991.
18. « Étude sur le flux des services de consommation générés par le stock de biens de consommation », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 1991.
19. « La valeur du travail ménager au Canada. 1986 », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1992.
20. « Révisions des données de la période 1988-1991 dans les comptes nationaux des revenus et dépenses », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, estimations annuelles. 1980-1991.
21. « Achats outre-frontière – Tendances et mesure », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1992.
22. « Comment lire» les statistiques produites par le gouvernement : un guide pratique », tiré à part de *Options Politiques*, vol. 14, n° 3, avril 1993.
23. « L'Actualité des comptes des revenus et dépenses trimestriels : une comparaison à l'échelle internationale », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1993.
24. « Comptes nationaux des revenus et dépenses : Estimations révisées pour la période de 1989 à 1992 », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, estimations annuelles, 1981-1992.
25. « Comparaisons internationales des quantités et des prix: parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles, Canada et États-Unis », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, estimations annuelles, 1981-1992.
26. « La ventilation par secteur du PIB au coût des facteurs », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1993
27. « La valeur du travail ménager au Canada, 1992 », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 1993.
28. « Évaluation de la dimension de l'économie souterraine : le point de vue de Statistique Canada », tiré à part de *L'Observateur économique canadien*, mai 1994.
29. « Comptes nationaux des revenus et dépenses : Estimations révisées pour la période de 1990 à 1993 », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1994.
30. « Rapport d'étape : élément environnemental des comptes nationaux du Canada », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, estimations annuelles, 1982-1993.
31. « Le Compte satellite du tourisme », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, deuxième trimestre 1994.
32. « Le système international de comptabilité nationale de 1993 : son application au Canada », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*. troisième trimestre 1994.
33. « La révision de 1995 des Comptes économiques et financiers nationaux », tiré à part de *Comptes économiques et financiers nationaux*, premier trimestre 1995.
34. « Une introduction aux produits financiers dérivés », tiré à part de *Comptes économiques et financiers nationaux*, premier trimestre 1995.
35. « L'effet du changement d'année de base sur le PIB », tiré à part de *Comptes économiques et financiers nationaux*, deuxième trimestre 1996.
36. « Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles, États-Unis et Canada : mise à jour jusqu'à 1998 », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1999.

37. « Capitalisation des logiciels dans la comptabilité nationale », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, février 2002.
38. « Compte satellite provincial et territorial du tourisme pour le Canada, 1996 », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, avril 2002.
39. « Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles, États-Unis et Canada », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 2002.
40. « Compte satellite provincial et territorial du tourisme pour le Canada, 1998 », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, juin 2003.
41. « Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, 1998 », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, septembre 2003.
42. « Méthodologie de l'indice de volume en chaîne Fisher », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, novembre 2003.
43. « Tendances provinciales et territoriales des statistiques économiques : 1981 à 2000 », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, novembre 2003.
44. « Les révisions de 1997 à 2003 des Indicateurs nationaux du tourisme », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, octobre 2004.
45. « Étude des révisions des données des indicateurs nationaux du tourisme », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, octobre 2004.
46. « Comptes économiques provinciaux et territoriaux », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, novembre 2004.
47. « Révisions des Indicateurs du tourisme du Canada », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, janvier 2005.
48. « Compte satellite du tourisme du Canada, 2000 », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, octobre 2005.
49. « Tendances sur le plan de l'épargne et du prêt net dans les comptes nationaux », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 2005.
50. « Tendances récentes du financement des sociétés : constatations provenant du Système de comptabilité nationale du Canada », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 2005.
51. « Module sur les ressources humaines du compte satellite du tourisme, 1997-2002 », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, mars 2006.
52. « Guide du compte satellite du tourisme du Canada », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, décembre 2007.
53. « Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles, États-Unis et Canada, 1992-2005 », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, février 2007.
54. « Tendances récentes de la production et de l'emploi », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, février 2007.
55. « Module sur les ressources humaines du compte satellite du tourisme, mise à jour jusqu'en 2005 », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, mars 2007.
56. « Compte satellite canadien de la recherche et du développement, 1997 à 2004 », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, mai 2008.

57. « Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, 2000 à 2006 », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, septembre 2007.
58. « Compte satellite du tourisme du Canada, 2002 », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, octobre 2007.
59. « Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, mise à jour jusqu'en 2006 », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, avril 2008.
60. « Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, 2007 », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, novembre 2008.
61. « Module sur les ressources humaines du compte satellite du tourisme, 2007 », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, mai 2009.
62. « Ajustements aux importations et exportations réelles pour tenir compte des fluctuations du taux de change », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, novembre 2009.
63. « Compte satellite du tourisme du Canada, 2004 », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, décembre 2009.
64. « Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles, États-Unis et Canada, 2002 à 2008 », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, février 2010.
65. « Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme : Une étude pilote pour l'Ontario », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, mars 2010.
66. « Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, 2009 », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, mai 2010.
67. « Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, 2010 », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, novembre 2010.
68. « Révisions des comptes des revenus et dépenses », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, mars 2011.
69. « Module des ressources du compte satellite du tourisme, 2010 », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, juin 2011.